

HSBC Assurances Vie (France)

Rapport sur la Solvabilité
et la Situation Financière 2021



HSBC
Assurances

Pour toute copie papier du présent rapport, veuillez adresser votre demande à :
HSBC Assurances Vie (France)
Service des relations publiques
Immeuble Cœur Défense
110 Esplanade du Général de Gaulle
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est également disponible sur le site internet suivant : www.hsbc.fr

Sommaire

1 Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2021

2 Synthèse

- Présentation de Solvabilité 2
- Avertissement
- Présentation de HSBC Assurances Vie (France)
- Chiffres clés
- Synthèse du rapport

6 Section A : Activités et résultats

- A.1. Activités
- A.2. Résultats des activités de souscription
- A.3. Résultats des investissements
- A.4. Résultats des autres activités

12 Section B : Système de gouvernance

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Contrôle interne
- B.5. Fonction d'Audit interne
- B.6. Fonction actuarielle
- B.7. La gestion des activités sous-traitées

25 Section C : Profil de risque

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de liquidité
- C.4. Risque de contrepartie
- C.5. Risque opérationnel
- C.6. Autres risques importants

38 Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

- D.1. Actifs
- D.2. Valorisation des provisions techniques
- D.3. Autres éléments de passif
- D.4. Méthodes de valorisation alternatives

50 Section E : Gestion du capital

- E.1. Fonds propres
- E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)
- E.3. Utilisation du sous module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR
- E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

56 Annexes

- Annexe 1 : S.02.01.17 : Bilan
- Annexe 2 : S.05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- Annexe 3 : S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT
- Annexe 4 : S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- Annexe 5 : S.23.01.01 : Fonds propres
- Annexe 6 : S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
- Annexe 7 : S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement

68 Glossaire

Synthèse

Présentation de Solvabilité 2

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, elle a pour objectif d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les compagnies d'assurances ainsi qu'un système commun à tous les pays membres de l'Union européenne. Ce régime de solvabilité uniformise les pratiques en termes de communication financière et de gouvernance ainsi que les méthodologies de calcul de solvabilité.

Avertissement

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités. Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à HSBC Assurances Vie (France) et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles ne proviennent pas de HSBC Assurances Vie (France), ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La responsabilité de HSBC Assurances Vie (France) ne saurait être engagée.

Présentation de HSBC Assurances Vie (France)

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur, incapacité/invalidité et temporaire décès distribués en France. Elle est une filiale à 100 % de la Banque HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. HSBC Assurances Vie (France) bénéficie de son réseau de distribution en France auprès des entreprises et des particuliers, ainsi que des investissements du Groupe dans son activité. Fidèle aux valeurs et aux engagements du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer un traitement juste et équitable de ses clients, des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne. Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie (France) a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) enrichit régulièrement son offre en Unités de Compte de solutions d'investissements durables, l'ensemble de la gamme d'investissements répondant à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	
<i>(sauf ratio de solvabilité en pourcentage)</i>	
	31.12.2021
Chiffre d'affaires	1 636
Résultat net	81
Total bilan Solvabilité 2	25 281
Ratio de Solvabilité 2	292 %

Synthèse du rapport

A. Activité et performance

La stratégie de HSBC Assurances Vie (France) est définie autour de quatre axes clés : l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le renforcement du mix produit et de la diversification de l'activité, le maintien de la compétitivité, la rentabilité et la solvabilité, et la transformation du modèle opérationnel afin d'assurer le développement et la pérennité de ses activités à long terme.

Sur son activité épargne, en 2021, HSBC Assurances Vie (France) a enregistré une hausse de 20 % de la collecte brute et une croissance de 3,5 % des encours à 21,4 milliards EUR en normes françaises. Cette progression de 734 millions EUR se décompose entre une baisse de 424 millions EUR sur le fonds Euros et une hausse de 1,2 milliard EUR sur les unités de compte.

Le résultat net s'établit à 81 millions EUR en normes comptables françaises. Le chiffre d'affaires à 1 636 millions EUR est en hausse de 266 millions EUR par rapport à 2020, supporté par l'amélioration des conditions sanitaires et opérationnelles au cours de l'année 2021 par rapport à 2020.

En matière d'investissement, le rendement brut des actifs en normes françaises s'élève à 2,21 % en 2021, en hausse par rapport à 2020.

Ces résultats sont le reflet de décisions prudentes de la compagnie dans un environnement économique marqué par des taux d'intérêt toujours bas et une progression des marchés actions vers leurs plus hauts niveaux historiques.

B. Système de gouvernance

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité 2 et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie (France).

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité 2, les quatre fonctions clés sont en place au sein de la compagnie : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle. Les responsables de ces fonctions participent à la

gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance sur leur périmètre, en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

Enfin, ce système comprend une évaluation propre des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*), processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios de stress.

C. Profil de risque

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à différents types d'aléas intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. Compte tenu de ce profil de risque, la formule standard est adaptée pour le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France). La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net¹ au 31.12.2021 (en pourcentage)

Risque de marché.	67,8 %
Risque de souscription (vie et santé)	25,0 %
Risque opérationnel.	6,9 %
Risque de contrepartie	0,3 %

¹ Le capital de solvabilité requis net prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés à l'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés.

En lien avec le système de gestion des risques, des techniques d'atténuation sont utilisées pour maîtriser les deux types de risques principaux auxquels est exposée HSBC Assurances Vie (France) :

- Risque de marché : les processus de gestion de ce risque portent principalement sur l'investissement privilégié dans des titres présentant une qualité de crédit élevée et sur l'utilisation d'outils de couverture financière limitant l'impact de la volatilité du marché ;
- Risque de souscription : les processus de gestion de ce risque se caractérisent majoritairement par des limites strictes en matière de gestion des sinistres, des procédures d'approbation et de revue des produits (nouveaux et existants), des révisions tarifaires, une politique de réassurance prudente et une gestion stricte des dépenses.

Synthèse (suite)

HSBC Assurances Vie (France) est en outre sensible à d'autres risques (comme le risque opérationnel, le risque de contrepartie ou le risque de liquidité) qui sont également encadrés par un système de gestion strict.

A noter que dans le cadre de l'évolution de la crise sanitaire, il a été mis fin en 2021 au plan de continuité de l'activité et l'organisation du travail s'appuie désormais sur une flexibilité, pour les postes qui le permettent, entre le travail dans les locaux de l'entreprise et le télétravail. Ces adaptations ont permis de poursuivre l'activité de l'entreprise dans de bonnes conditions malgré cet environnement très difficile.

A la suite de l'annonce en juin 2021 relative à la cession planifiée des activités françaises de banque de détail de HSBC Continental Europe, un accord-cadre a été signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMB SAS ("My Money Group"), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l'"Acquéreur") et My Money Bank ("MMB"). My Money Group, MMB et l'Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de comptes gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P. Concomitamment, un accord a été signé avec MMB en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) pour les clients de la banque de détail.

Cette étape marque le début de la procédure de mise en place de l'opération qui devrait être finalisée lors du second semestre 2023, sous condition de l'obtention de l'autorisation des organes financiers, gouvernementaux et réglementaires compétents. Jusque-là, les activités de banque de détail font partie intégrante de HSBC Continental Europe, et seront gérées en conséquence.

Ce changement de modèle de distribution pourrait nécessiter l'adaptation du fonctionnement de différents services de l'entreprise pendant la phase de transition et d'exécution. A ce titre, une structure de projet a été mise en place pour accompagner la transformation nécessaire. La nouvelle configuration aurait un impact global sur notre modèle économique et donc sur notre profil de risque. Dans ce nouveau contexte, certains risques doivent être réévalués, notamment : le risque commercial, le risque de résilience, le risque lié aux personnes et le risque de conformité

Aucun évènement lié à des conditions existantes à la date de clôture et nécessitant un ajustement des comptes de l'exercice 2021 n'a été relevé.

Concernant la crise russo-ukrainienne intervenue depuis le 24 février 2022, celle-ci a notamment provoqué en France une volatilité importante sur les marchés

financiers, du fait du niveau particulièrement élevé d'incertitude quant aux impacts sur l'économie et les marchés, ainsi qu'une évolution des sanctions internationales. Il convient de noter que HSBC Assurances Vie (France) n'est pas matériellement exposée sur les pays directement concernés (Russie, Ukraine, Biélorussie). Depuis le début de la crise, le respect des sanctions internationales, la gestion des contrats porteurs d'UC suspendues, les évolutions de la valeur de notre portefeuille d'actifs de placement, les volumes d'opérations clients (affaires nouvelles et sinistralité) ainsi que celle de notre ratio de solvabilité, sont suivis de très près notamment par la tenue fréquente de comités dédiés.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de règles prudentielles décrites dans la directive et le règlement délégué relatifs à Solvabilité 2. Le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie (France) est arrêté au 31 décembre. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché (hors ajustements liés visant à tenir compte du risque de crédit propre à la Société). Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur le marché, si ces derniers sont disponibles. En pratique, HSBC Assurances Vie (France) utilise le dernier cours coté connu extrait d'un fournisseur de données financières.

Cette évolution, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a donc pour conséquence la création d'écarts entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité 2.

E. Gestion du capital

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour le couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité en capital minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital requis (SCR), indicateurs clés de solidité de la compagnie.

Au 31 décembre 2021, les indicateurs de solvabilité de la compagnie ainsi que le classement des fonds propres sont les suivants :

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	31.12.2021
Ratio de fonds propres éligibles sur MCR	558 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR	292 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR (sans ajustement de volatilité)	287 %
MCR	335
SCR	745
Fonds propres disponibles	2 175

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	880	880			
Fonds excédentaires	706	706			
Dettes subordonnées	474		103	371	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	2 175	1 701	103	371	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	2 175	1 701	103	371	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	1 873	1 701	103	67	0

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de résistance et de rebond de HSBC Assurances Vie (France) dans un contexte opérationnel et économique certes plus favorable mais néanmoins toujours marqué par des contraintes opérationnelles du fait de la crise sanitaire, des taux qui restent bas et la forte volatilité des marchés. La compagnie se caractérise ainsi par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir.

Ainsi au 31 décembre 2021, la hausse des fonds propres est due à l'augmentation de la réserve de réconciliation et dans une moindre mesure à la hausse des Fonds excédentaires.

D'autre part, la baisse du SCR à 745 millions EUR (- 13 %) est la combinaison de l'amélioration des conditions de marché et de l'application de la capacité d'absorption des impôts différés pour le risque opérationnel.

Ces éléments structurants assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients et la diversification des produits.

Section A : Activités et résultats

A.1. Activités

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances spécialisée dans la conception d'une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en France en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance (temporaire décès essentiellement).

C'est une société anonyme au capital de 115 000 000 EUR dont le siège se situe à Courbevoie. HSBC Assurances Vie (France), avec près de 210 collaborateurs, est une filiale à 100 % de la banque HSBC Continental Europe. La compagnie fait donc partie du Groupe HSBC, l'un des groupes bancaires les plus solides, dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices du Groupe et s'appuie sur son expertise et son réseau de distribution. HSBC Assurances Vie (France) tire également un avantage concurrentiel fort de ce lien, puisqu'elle bénéficie directement des investissements financiers déployés en France par le Groupe HSBC.

A.1.1. Contexte externe

Les mutations de la bancassurance s'inscrivent depuis plus de cinq ans dans un contexte de persistance de taux d'intérêt bas, de renforcement des mesures de protection des consommateurs et d'accès à l'information. La crise sanitaire vient peser sur cette industrie qui est toutefois solide et bien capitalisée pour faire face à tous ses engagements. L'exposition des assureurs à la pandémie est par ailleurs variable selon leur activité.

HSBC Assurances Vie (France) tout comme ses pairs a donc évolué dans un environnement de nouveau complexe en 2021 dont les principales caractéristiques peuvent se résumer comme suit :

- En matière de crise sanitaire et économique :
 - une modification hiérarchique des risques auxquels les assureurs sont exposés avec en numéro un le risque Cyberattaques suivi de près par le risque lié aux dérèglements climatiques ;
 - une contribution plus forte au besoin de financement de la protection sociale ;
 - la prise de conscience de la crise climatique qui s'affirme comme l'un des enjeux fondamentaux pour les années à venir.

- En matière d'assurés et de comportements, les tendances sont les suivantes :
 - des clients désireux de plus de transparence et de lisibilité de leur contrat, de reconnaissance et d'accessibilité sans effort aux produits et services ;
 - une utilisation généralisée des comparateurs en ligne et des réseaux sociaux ;
 - une demande d'investissements socialement responsables.
- En termes de concurrence et de produits, les inclinations sont détaillées ci-après :
 - des stratégies de croissance centrées autour du client ;
 - une diversification des offres en matière de protection des clients ;
 - une recherche de produits moins consommateurs de capital ;
 - une compétitivité accrue autour des prix, services et garanties.
- Au regard des marchés financiers, les mouvements ci-dessous ont été observés :
 - la progression des marchés financiers qui s'explique par la forte reprise économique dans les pays développés suite aux campagnes importantes de vaccination contre la Covid-19 et ses variantes ;
 - le soutien des banques centrales à l'économie avec malgré tout une volatilité accrue sur les marchés actions comme obligataires ;
 - une envolée de l'inflation consécutive au fort rebond des prix de l'énergie.
- En matière d'organisation du travail et de protection sociale :
 - accélération des méthodes dites AGILE ;
 - généralisation du télétravail et accoutumance aux outils digitaux de communication ;
 - plus grande considération des risques psychosociaux au sein des entreprises ;
 - maintien des aides sociales et financières gouvernementales aux secteurs les plus sinistrés (Prêts garantis, Fonds de solidarité...).

- Concernant les exigences réglementaires, les acteurs restent soumis à de fortes évolutions (la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), Loi Energie Climat, RGPD qui introduisent des critères de durabilité aussi bien au niveau des produits que de l'entreprise elle-même, poursuite des travaux relatifs à la nouvelle norme comptable IFRS 17, implémentation de la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), condition d'accès à l'assurance emprunteur).
- En matière d'évolution technologique, le digital poursuit ses percées stratégiques dans les différents aspects de l'activité : digitalisation accélérée autour de la reconnaissance des fraudes, gestion de la donnée, renforcement des plateformes dites APIs pour fluidifier les parcours client et les organisations internes, automatisation des process.

En plus des impacts sur son marché local, le développement de la compagnie d'assurances en France s'inscrit dans le cadre suivant :

- Le respect des normes Groupe, les *Global Standards*, visant à lutter contre la criminalité financière, à éviter le blanchiment d'argent et à veiller au respect des sanctions financières internationales grâce notamment à un haut niveau d'exigence dans les contrôles mis en place.
- Le respect de la politique *Conduct* du Groupe HSBC qui a introduit depuis 2013 des règles d'éthique et de transparence pour tous les collaborateurs au service du client notamment en termes de traitement des clients et d'intégrité des marchés.
- Plus généralement, le respect de toutes les normes, politiques et procédures du Groupe HSBC.
- Appartenir au Groupe HSBC permet à la compagnie d'assurances d'être intégrée aux programmes de transformation et de modernisation de la Banque en France et dans le reste du monde.

A.1.2. Présentation générale de l'activité

Contribution aux résultats assurance du Groupe HSBC

La compagnie française d'assurance a été un contributeur de poids dans les résultats mondiaux du Group Insurance et de HSBC Continental Europe en 2021 ; que cela soit en termes de chiffres d'affaires ou de résultat avant impôt.

Les résultats des activités de souscription et d'investissements seront par ailleurs détaillés en Parties A.2 et A.3 de ce rapport.

Lignes d'activité

HSBC Assurances Vie (France) commercialise ses contrats en France uniquement. Les besoins clés d'assurance des clients sont identifiés pour l'activité WPB (*Wealth and Private Banking*) et pour l'activité CMB (*Commercial Market Banking*) qui diffuse principalement de la prévoyance à destination des entreprises.

La compagnie d'assurances couvre ainsi chaque étape de la vie de ses clients : constitution, valorisation du capital, préparation de la retraite, protection des proches, transmission du patrimoine mais aussi pour la personne morale, la protection des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises. Elle est également en mesure de proposer une réponse sur mesure à sa clientèle haut de gamme.

Selon le référentiel Solvabilité 2, les produits de la compagnie sont regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- 30 : Assurance avec participation aux bénéfices ;
- 31 : Assurance indexée et en unités de compte ;
- 32 : Autre assurance vie (garantie décès de l'emprunteur, temporaire décès) ;
- 33 : Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (garantie incapacité-invalidité de l'emprunteur).

Canaux de distribution

HSBC Assurances Vie (France) distribue ses produits par l'intermédiaire des deux canaux de distribution suivants :

- WPB (*Wealth and Private Banking*) : la banque des particuliers et des professionnels (ex-*RBWM, Retail Banking and Wealth Management*), et la banque privée ;
- CMB (*Commercial Market Banking*) : la banque des entreprises.

Produits

HSBC Assurances Vie (France) accompagne la Banque dans de nouvelles offres produits et poursuit le développement de ses activités épargne, prévoyance et emprunteur.

Nos contrats d'assurance vie proposant une large gamme de supports financiers, ils s'adressent à différents types d'investisseurs, notamment aux personnes souhaitant investir dans des supports qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou des supports qui ont un objectif d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone.

Section A : Activités et résultats (suite)

Par ailleurs, dans le cadre de la loi PACTE, et de l'engagement déontologique de France Assureurs (ex FFA : Fédération Française de l'Assurance), HSBC Assurances Vie (France) permet aux clients qui le souhaitent de transférer un ancien contrat HSBC Assurances Vie (France) vers un contrat de même nature, ouvert à la commercialisation, auprès du même distributeur, tout en conservant l'antériorité fiscale du contrat d'origine.

Faits marquants

L'année 2021 a été marquée par :

- la cession planifiée des activités françaises de banque de détail de HSBC Continental Europe, avec un accord-cadre signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMB SAS ("My Money Group"), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l' "Acquéreur") et My Money Bank ("MMB") et concomitamment, un accord qui a été signé avec MMB en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) pour les clients de la banque de détail ;
 - la mise en place d'un télétravail généralisé à l'ensemble des collaborateurs avec la poursuite des actions RH pour prévenir l'isolement et les risques psycho-sociaux (#résilience, *Mental health program* et *Financial well-being*) ;
 - l'enrichissement de notre offre en Unité de Compte labellisée ESG pour ses contrats d'épargne y compris épargne retraite. Cette offre s'enrichit de solutions d'investissement durables, à la fois au travers de fonds labellisés ISR, solidaire ou *GreenFin* et au travers de produits structurés basés sur des indices ESG. Des fonds thématiques viennent renforcer la diversification financière sur des enjeux sociétaux majeurs, l'ensemble de la gamme d'investissement répondant à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés ;
 - le renforcement des critères ESG dans la politique d'investissement de notre actif général (fonds euro) ;
 - la confirmation du succès commercial auprès de nos clients de notre produit d'assurance individuelle retraite HSBC Stratégie Retraite lancé en 2020 ;
 - les formations à destination du réseau de distribution sur PACTE et IDD avec 600 formations, 45 webinaires et 60 RDV clients ;
 - des campagnes commerciales innovantes comme celle en partenariat avec la Fondation pour la Recherche Médicale où une partie de la prime du produit de prévoyance HSBC Solution Famille était versée à la Fondation pour la Recherche Médicale ;
 - l'amélioration de notre efficacité opérationnelle et de la qualité de nos services envers nos clients ;
 - notre politique de finance durable positionnant la compagnie comme le centre d'excellence des compagnies du Groupe HSBC sur cette thématique avec 1 399 millions d'euros d'investissements verts, durables ou à vocation « Sociale » ;
 - une gestion performante de la solvabilité de la compagnie.
- Par ailleurs, l'expertise de HSBC Assurances Vie (France) et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont de nouveau été reconnues en 2021 par différentes récompenses :
- les Oscars de l'assurance vie 2021 pour HSBC Evolution Patrimoine Vie 2 ;
 - les Oscars de l'assurance vie 2021 pour HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
 - Label d'excellence 2021 des Dossiers de l'Épargne pour le produit HSBC Protection Homme Clé ;
 - Label d'excellence 2021 des Dossiers de l'Épargne pour le produit HSBC Solution Famille pour la 3^e année consécutive.

Contacts

Il convient également de noter que l'autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie (France) est l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 4, place de Budapest, 75009 Paris. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l'assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, le commissaire aux comptes titulaire de HSBC Assurances Vie (France) est PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

A.2. Résultats des activités de souscription

La performance de HSBC Assurances Vie (France) en 2021 s'inscrit dans un environnement économique en amélioration par rapport à l'année précédente fortement impactée par la crise sanitaire, marqué par un cadre réglementaire en profonde mutation et un contexte de taux d'intérêt durablement bas.

A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

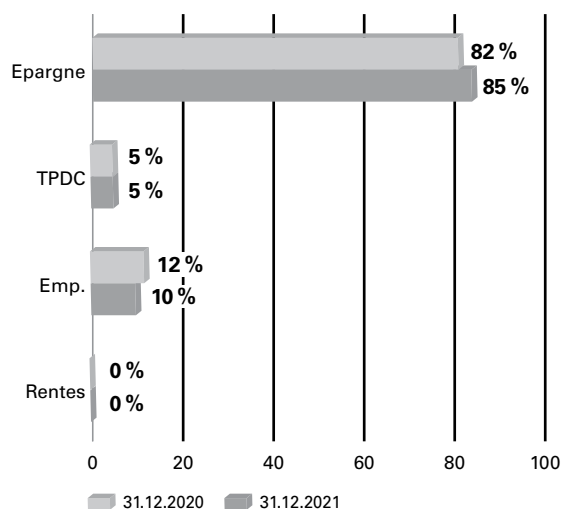
Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Variations	Var. %
Primes brutes de réassurance	1 635,6	1 369,8	265,8	19,4 %
Production Epargne Vie.....	1 580,0	1 312,3	267,7	20,4 %
dont UC	691,8	505,1	186,7	37,0 %
UC en %.....	43,8 %	38,5 %	5,3 %	
Autres produits d'assurance	55,6	57,6	(1,9)	(3,4 %)
dont Emprunteurs	37,3	40,5	(3,2)	(7,9 %)
dont temporaire décès	16,2	15,6	0,5	3,5 %
Encours Epargne	21 408,9	20 675,3	733,6	3,5 %
Euro	15 184,1	15 608,6	(424,5)	(2,7 %)
UC.....	6 224,8	5 066,7	1 158,1	22,9 %
UC en %.....	29,1 %	24,5 %	4,6 %	

Le chiffre d'affaires affiche une hausse de 19% par rapport à 2020. La production en unités de compte représente 44% de la production Epargne Vie contre 3% l'année précédente et 42% des primes globales brutes de réassurances..

Il convient de noter que si l'activité protection (prévoyance et emprunteur) a un poids marginal dans le chiffre d'affaires annuel, sa part dans les revenus (dont marge technique, commissions sur entrée et sur encours), illustrée par le schéma ci-dessous, équivaut à 15 % du total de la compagnie en 2021 contre 18 % en 2020.

Part des activités dans le revenu manufacturier



L'année 2021 a été marquée par un environnement plus favorable que l'année précédente qui avait été très impactée par la crise sanitaire. Dans ce contexte, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi sa politique commerciale de diversification et de rééquilibrage de la collecte (axée sur les contrats en unités de compte), dans le respect de l'appétit au risque des assurés.

La collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1 580 millions EUR (+ 20 % par rapport à 2020), dont 692 millions EUR sur les unités de compte (+ 37 % par rapport à 2020) qui représentent 44 % de la collecte. La collecte nette en assurance-vie sur le réseau HSBC Continental Europe s'élève à + 46 millions EUR en 2021, dont + 361 millions EUR portant sur les unités de compte. Les encours gérés par la société d'assurance représentent 21,4 milliards EUR contre 20,7 milliards EUR un an plus tôt (+ 3,5 %). Au sein de ceux-ci, les unités de compte représentent 29 %, et sont en hausse de 1 158 millions EUR par rapport à 2020 (+ 23 %). Le mouvement d'arbitrage des fonds en euros vers les contrats en unités de compte s'élève à + 41 millions EUR sur le réseau HSBC Continental Europe.

Section A : Activités et résultats (suite)

En termes de performance financière, les résultats de l'année 2021 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Variations	Var. %
Marge brute (commissions sur encours et entrée, et marge technique)	142,0	136,0	6,0	4,4 %
Frais généraux	(57,4)	(62,6)	5,2	(8,3 %)
Autres	5,1	(19,7)	24,7	N/A
Résultat technique	89,8	53,8	36,0	66,8 %

Le résultat technique est en hausse de 67 % par rapport à 2020 et s'élève à 90 millions EUR (contre 54 millions EUR en 2020).

Ces résultats reflètent l'environnement économique et l'activité commerciale décrits ci-dessus. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- La marge brute est en hausse de 6 millions EUR en 2021, expliquée par l'évolution des commissions d'arbitrage et des commissions sur encours ;

- Les frais généraux diminuent de 8 %, grâce principalement à la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et aux frais d'acquisition ;

- Les autres résultats techniques (Autres), en forte amélioration, avaient été fortement impactés en 2020 par les ajustements techniques en ligne avec le contexte économique (notamment dotations sur Provision Mathématique Globale complémentaire et Provision pour Dépréciation Durable).

A.2.2. Résultat par branche d'activité

Au 31 décembre 2021, les résultats de souscription répartis par branche d'activité Solvabilité 2 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en UC	Autres assurances vie	Total
Primes émises brutes de réassurance ..	7,9	863,7	638,5	125,6	1 635,6
Charge des sinistres bruts de réassurance	(3,6)	(1 472,5)	(351,3)	(27,8)	(1 855,1)
Variation des autres provisions techniques brutes de réassurance ...	(0,2)	(395,3)	271,4	63,5	(60,6)
Dépenses engagées	(3,7)	(111,4)	(26,4)	(13,3)	(154,8)

Ces chiffres illustrent la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéfices (53 % du total des primes émises brutes) ainsi que la part croissante de l'assurance indexée et en unités de compte (39 % contre 35 % en 2020). L'assurance maladie, correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès, complètent les activités de HSBC Assurances Vie (France).

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Activités d'investissement

La pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires associées impactent fortement l'économie mondiale depuis 2020. La chute initiale de l'activité a été bien plus forte que celle observée pendant la crise financière de 2008-2009, mais la reprise qui a suivi a été tout aussi rapide. Elle s'est faite principalement grâce à l'accès aux vaccins et aux mesures publiques de soutien, introduites initialement pour limiter la contraction de l'activité, puis maintenues voire

accentuées pour entretenir le rebond. Les banques centrales ont en particulier poursuivi leur politique monétaire accommodante, contrariant toute velléité de remontée des rendements obligataires et permettant ainsi aux agents de profiter de coûts de financement très faibles.

En 2021, dans ce contexte de taux d'intérêt toujours bas, un vent d'optimisme a soufflé sur les marchés des actifs risqués, en particulier au premier semestre. Soutenus par le mouvement de rattrapage, les résultats d'entreprise ont surpris positivement les investisseurs, poussant les valorisations observées sur les marchés actions à leurs plus hauts niveaux historiques.

L'optimisme s'est toutefois amoindri au cours de l'été puis au dernier trimestre, sous l'effet :

1. D'une nouvelle dégradation de la situation sanitaire : la faiblesse des taux de vaccination au sein de certains pays émergents a conduit à l'émergence de nouveaux variants (Delta, Omicron notamment), souvent plus contagieux, et au rebond du nombre d'infections à travers le monde ;

2. Des craintes inflationnistes : le déséquilibre entre offre et demande sur les marchés des biens et services observé lors de la réouverture des économies et les goulets d'étranglement induits ont poussé les prix à la consommation à la hausse, alors même que les prix énergétiques augmentaient sous l'effet de tensions d'approvisionnement sur les marchés du gaz et de l'électricité. Les craintes d'un emballement

des prix et d'un resserrement précipité des politiques monétaires ont pesé sur l'appétit au risque, la volatilité actions faisant son grand retour.

Dans cet environnement complexe, la politique de gestion de HSBC Assurances Vie (France) est restée fidèle à ses trois piliers : la prudence, la qualité de crédit et la diversification.

Les résultats liés aux activités d'investissement au 31 décembre 2021 et en millions EUR sont les suivants :

Catégorie d'actifs	Dividendes	Intérêts	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés	Total N	Total N-1	Ecart N/N-1
Obligations souveraines	0	73	0	35	108	125	(17)
Obligations d'entreprises	0	145	(1)	1	145	172	(27)
Actions	6	0	34	33	73	4	69
Fonds d'investissement	12	44	809	183	1 049	70	979
Titres structurés	0	49	54	(52)	50	29	21
Immobilisations corporelles	45	0	0	13	58	45	13
Instruments de couverture (<i>call et put</i>)	0	0	(1)	13	12	24	(11)
Total	64	311	895	226	1 496	469	1 027

Les données reprises dans le tableau ci-dessus sont valorisées selon la norme Solvabilité 2. Les marchés actions ayant connu un fort rebond en 2021 post-impact en 2020 de la crise Covid-19, la variation des valeurs des actions et de certains fonds d'investissement fait apparaître une très forte hausse de la valorisation sur les actifs en représentation du fonds Euro. Sur les obligations souveraines, de même que sur les obligations d'entreprises, la production d'intérêt est en recul par rapport à 2020 (et également par rapport à 2019), illustrant la dilution du taux de rendement des actifs du fait de l'environnement de taux bas impactant les réinvestissements depuis plusieurs années. La valorisation Solvabilité 2 des titres obligataires (souverains et entreprises) est restée stable. Plusieurs effets se conjuguent : l'impact de la légère hausse des

taux d'intérêt d'une part, compensée par une baisse des *spreads* de crédit en moyenne sur l'année, et les investissements réalisés en 2021 d'autre part.

A.3.2. Investissements dans une titrisation

HSBC Assurances Vie (France) utilise des véhicules de titrisation à des fins de financement de l'économie réelle (financement de PME et prêts à des collectivités locales notamment), sans utiliser d'effet de levier et totalement transparents. Le processus de sélection des fonds (*Full Due Diligence Process*) intègre notamment une évaluation complète et très large de leur dispositif de gestion des risques (risque investissement, conformité réglementaire, lutte anti-blanchiment, risque opérationnel, ESG).

A.4. Résultats des autres activités

Dans un environnement économique plus favorable qu'en 2020, le résultat net avant impôt de HSBC Assurances Vie (France) est en hausse de 24 % par rapport à l'année précédente malgré l'augmentation de la charge d'impôt, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Variations	Var. %
Marge brute	142,0	136,0	6,0	4,4 %
Frais généraux	(57,4)	(62,6)	5,2	(8,3 %)
Autres	5,1	(19,7)	24,7	N/A
Résultat technique	89,8	53,8	36,0	66,8 %
Résultat non technique avant impôts	20,6	22,9	(2,2)	(9,8 %)
Résultat net avant impôts	110,4	76,7	33,7	44,0 %
Impôts sur les sociétés	(29,6)	(11,5)	(18,2)	158,1 %
Résultat net après impôts	80,7	65,2	15,6	23,9 %

Section B : Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

B.1.1.1. Principes généraux

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, de ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la Société. Le Président du Conseil d'Administration dirige et oriente les travaux de cette instance ;

- Les actionnaires, c'est-à-dire HSBC Continental Europe, s'assurent de l'efficacité de la structure de gouvernance ;
- La Direction Générale composée des deux dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué) dirige les activités de la Société et est en charge de la gestion courante, et la représente vis-à-vis des tiers. Pour mener à bien ces travaux, elle s'appuie sur le Comité Exécutif.

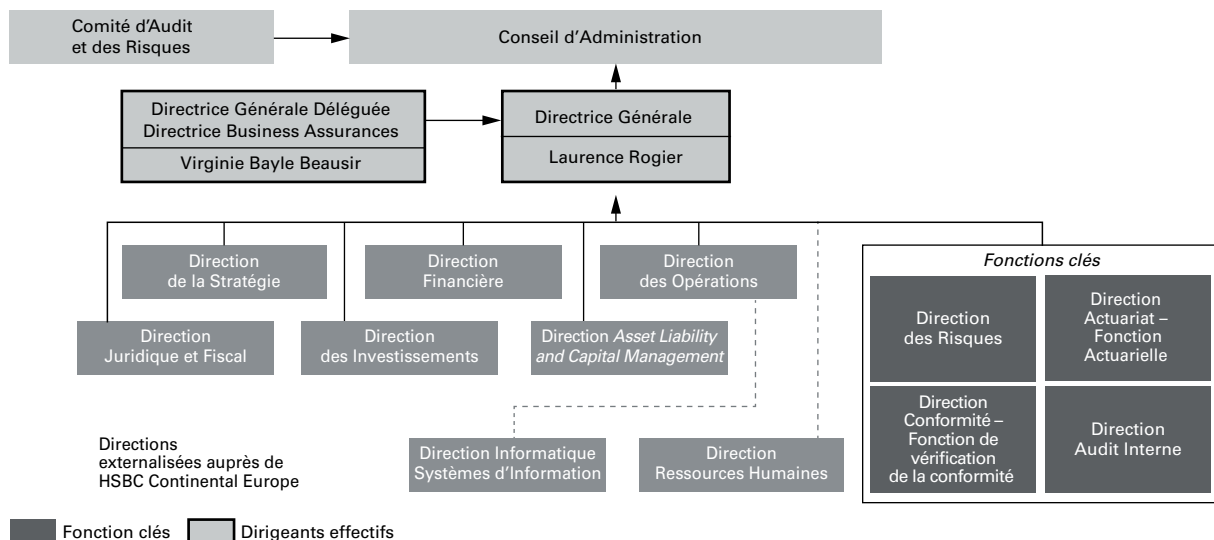
HSBC Assurances Vie (France), comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernement d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures afin de s'assurer que le Groupe est bien géré avec un niveau de supervision et de contrôle approprié.

Enfin, la gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétence au risque) limité.

B.1.1.2. Structure de gouvernance

La Société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

La gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est structurée de la façon suivante :



Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie (France) est développé ci-après.

Le Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Il a un rôle clé dans l'organisation de la Société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie (France) et en veillant à leur mise en œuvre et à leur gestion. Il tient compte dans son fonctionnement de la position de HSBC Assurances Vie (France), compagnie d'assurances agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, détenue à 100 % directement par HSBC Continental Europe, membre d'un Groupe bancaire international.

S'agissant des missions incombant au Conseil d'Administration, elles portent sur la définition des orientations de l'activité de la Société ainsi que sur le suivi relatif à leur bonne mise en œuvre. Plus spécifiquement :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale de HSBC Assurances Vie (France), supervise et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- Il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions des dirigeants effectifs, assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs, remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- Il approuve les projets d'investissement/désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la Société ;
- En matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance interne et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ; il approuve les limites globales de risque ;
- Il examine les rapports réguliers présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- Il veille, dans le cadre de la gestion de la Société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Au 31 décembre 2021, il est composé de dix administrateurs dont trois administrateurs externes au Groupe HSBC dont deux indépendants.

Pour l'aider dans ses travaux et l'assister dans ses décisions, le Conseil d'Administration a constitué un Comité spécialisé, le Comité d'Audit et des Risques, qui a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques élevés ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principales missions au regard du système de gestion des risques, définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- Examiner l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre de Solvabilité 2, les communications relatives à la performance financière, l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe, l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne ;
- Surveiller toutes les questions liées aux risques impactant la Société dont la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne et conseiller le Conseil d'Administration sur ces questions et sur l'appétence aux risques ;
- Revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- Examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la Société et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- S'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître, ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;
- Examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité de contrôle concernant la gouvernance des risques, le processus d'évaluation et de gestion des risques ;
- Veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- S'assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la Société et qu'elle est libre de toute contrainte ou restriction. Il reçoit les conclusions de l'Audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s'assure qu'ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;

Section B : Système de gouvernance (suite)

- Fournir au Conseil d'Administration toute assurance supplémentaire, qu'il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Les travaux du Comité font l'objet de rapports détaillés par son Président et sont débattus en séance du Conseil. Dans ce cadre, le Conseil est tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité et de contrôle permanent.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des problèmes ou des besoins d'amélioration, le Comité présente au Conseil d'Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le problème soulevé ou apporter les améliorations requises.

Le Comité se réunit indépendamment avec les Commissaires aux comptes, le Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) et le Directeur de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus.

Par ailleurs, deux certificats, signés par le Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France), sont transmis deux fois par an au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs sont responsables de la mise en œuvre des stratégies définies par le Conseil et en rendent compte régulièrement au Conseil. Ils interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre.

Les Dirigeants effectifs sont les suivants :

- Laurence Rogier, Directrice Générale, dirige la compagnie ; elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, est Directrice Générale Déléguée rattachée à la Directrice Générale de HSBC Assurances Vie (France).

Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise

des risques s'y rapportant. En cas d'indisponibilité de la Directrice Générale, la Directrice Générale Déléguée a la capacité, notamment grâce à ses délégations de pouvoirs, d'engager l'entreprise sans limite de montant et d'assurer les activités courantes de l'entreprise.

Afin de mener à bien ses missions, la Directrice Générale est assistée par le Comité Exécutif et s'appuie sur différents comités qui recouvrent les différentes natures de risques qui pèsent sur l'entreprise. Les comités sont organisés en lignes de défense dont les rôles et responsabilités sont détaillés en [Partie B.4.1.2.](#)

Les fonctions clés

La directive Solvabilité 2 définit les quatre fonctions clés suivantes :

- La fonction gestion des risques (cf. [Partie B.3](#)) : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d'Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d'Administration. Par ailleurs, il anime le *Risk Management Meeting* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l'entreprise ;
- La fonction de vérification de la conformité (cf. [Partie B.4.2](#)) : le responsable de la fonction de vérification de la Conformité identifie et évalue le risque de conformité ; il détermine également l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie (France) et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d'Audit et des Risques par l'intermédiaire de son plan de conformité ;
- La fonction Audit interne (cf. [Partie B.5](#)) : le responsable de la fonction Audit interne intervient comme troisième ligne de défense. Il est en charge du contrôle et de l'évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance. Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques auquel il rend compte et présente pour approbation le plan d'audit de l'année ;
- La fonction actuarielle (cf. [Partie B.6](#)) : le responsable de la fonction actuarielle effectue des travaux de revue et de contrôle, en informe le Comité d'Audit et des Risques, puis le Conseil d'Administration et communique annuellement, dans un rapport, les résultats des travaux.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d'Audit et des Risques.

B.1.1.3. Conventions réglementées

Au 31 décembre 2021, il n'y avait pas de convention réglementée signée au cours de l'exercice ou des exercices précédents et continuant à produire des effets. Le mandat obligataire entre HSBC Global Asset Management France (HGAM) et HSBC Assurances Vie (France) a été évalué en convention courante à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention au premier trimestre 2021.

B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie (France) s'inscrit dans le cadre de celle définie par le Groupe HSBC et suit les directives déclinées par HSBC en France. Elle est organisée autour des principes suivants :

- Une approche de rémunération globale comprenant un salaire de base et une rémunération variable qui est différenciée en fonction de la performance individuelle tout en respectant un équilibre prudent entre ces deux composantes ;
- Des enveloppes de rémunération variable discrétionnaire liées à la performance financière durable, à la compétitivité commerciale et à la gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent ;
- Une approche discrétionnaire pour évaluer la performance individuelle plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourraient encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque ou de ventes inadaptées aux clients ;
- Une rémunération variable pouvant être différée sous forme d'actions HSBC pour les *Senior Managers* afin de mieux la corrélérer avec la performance du Groupe, d'aider à la rétention des collaborateurs et de répondre aux obligations réglementaires ;
- Une approche de rémunération totale distinguant clairement les éléments de rémunération fixe (salaire de base, et éventuellement prime d'expérience liée au niveau de convention collective et à l'ancienneté), les éléments de rémunération variable (rémunération variable individuelle discrétionnaire et/ou collective) et les indemnités versées en cas de départ de l'entreprise ;
- Un niveau de rémunération fixe équilibré et suffisant qui n'engendre pas une situation où les collaborateurs seraient anormalement dépendants du niveau de leur rémunération variable ;

- L'engagement de ne pas mettre en œuvre de méthodes ou instruments permettant de contourner les principes réglementaires en matière de rémunération variable ;
- Pour les situations de départ de l'entreprise, les indemnités éventuellement dues ne rémunérant pas les situations de sous-performance ou d'échec ;
- Des packages de rémunération compétitifs sur le marché ;
- Une politique de rémunération collective selon la réglementation en vigueur : les collaborateurs sont éligibles à la participation légale au périmètre de HSBC Assurances Vie (France). En 2021, les résultats de l'entreprise 2020 n'ont pas permis de verser de participation légale.

Elle vise par ailleurs à aligner les intérêts des employés et de la Société à long terme, et à limiter toute prise de risque excessive de la part des preneurs de risque.

La politique de rémunération s'appuie sur deux instances de gouvernance de HSBC en France : le *People Committee* et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Rémunérations veille au respect de ces principes et s'exprime sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Par ailleurs, les fonctions en charge du contrôle des Risques, de la Conformité et du Contrôle Interne veillent à la conformité des politiques de rémunération avec les normes en vigueur.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme « preneurs de risques - Solvabilité 2 » pour HSBC Assurances Vie (France) sont concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation Solvabilité 2.

La liste des « preneurs de risques - Solvabilité 2 », soumise et approuvée chaque année par le Responsable de la Conformité, le *People Committee*, le Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe et le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France), est définie comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de deux administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe « non exécutif » ;
- Les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : la Directrice Générale et la Directrice Générale Déléguée ;

Section B : Système de gouvernance (suite)

- Les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur des Risques, le Directeur de la Conformité, le Directeur de l'Actuariat et le Directeur de l'Audit ;
- Le Directeur Financier et le Directeur des Opérations (*Chief Operating Officer*), car ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise.

Enfin, HSBC Assurances Vie (France) ne fournit pas aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l'ensemble des collaborateurs de la compagnie.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

La réglementation Solvabilité 2 exige que les entreprises d'assurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité) ;
- Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence).

La politique de compétence et d'honorabilité, approuvée par le Conseil d'Administration, décrit le dispositif mis en œuvre pour s'assurer du respect sur base continue des critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- Les dirigeants effectifs ;
- Les responsables des fonctions clés ;
- Les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise (le Directeur Financier, le Directeur des Opérations/*Chief Operating Officer*) ;

En 2021, la politique a été mise à jour afin notamment de s'aligner sur les principes de gouvernance du Groupe HSBC en matière d'évaluation de la compétence collective des membres du Conseil d'Administration.

B.2.1. Procédures initiales d'évaluation des compétences et d'honorabilité

Le dispositif d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est un dispositif appliqué dans le cadre

de la nomination et du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants et des responsables des fonctions clés :

- Les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent à la fois l'honorabilité, les compétences et l'expérience. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent et notamment dans des domaines suivants :
 - connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers,
 - stratégie métier et modèle économique,
 - système de gouvernance,
 - analyse financière et actuarielle,
 - cadre et exigences réglementaires,
 - autres aspects spécifiques à l'activité ;
- Les dirigeants effectifs : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences ;
- Les personnes ayant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR.

B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères de réévaluation

Certaines situations doivent conduire à une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (membres du Conseil, dirigeants effectifs, responsables d'une fonction clé). Il s'agit notamment des situations suivantes :

- En cas de renouvellement de fonction ou de mandat ;
- En cas de démission ou de non-renouvellement de fonction ou de mandat ;
- En cas d'évolution significative affectant la compétence, l'expérience ou l'honorabilité d'une personne concernée.

En dehors des situations spécifiques définies dans la politique, le dispositif prévoit la vérification continue de l'aptitude.

B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie (France) a pour objectif d'identifier et de suivre les risques, ainsi que le respect de l'appétence aux risques. Il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ces derniers sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie ; profil qui sera détaillé en Partie C de ce rapport.

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), mécanisme d'évaluation des risques, destiné à aider à la prise de décision des dirigeants.

B.3.1. Description du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes, organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place une stratégie de gestion des risques qui repose sur plusieurs principes :

- Un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- Une gestion et une discipline conservatrice de la liquidité définie par une structure de financement diversifiée ;
- Une marque forte permettant de s'assurer de la réputation et de la qualité de l'éthique du Groupe HSBC ;
- Des risques proportionnés aux revenus, ces derniers devant être générés en ligne avec les plans stratégiques et les politiques conservatrices de risque ;
- Des entités légales du Groupe HSBC robustes qui doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- Une croissance de revenu durable au travers d'activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- Une diversification des risques dont les bienfaits doivent être évalués en permanence et se refléter dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces principes, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie (cf. Partie B.4.1) et encadrées par des comités.

B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques

Afin de garantir l'exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie (France) élabore une cartographie des risques liés à son activité en s'assurant que l'ensemble de son périmètre et de ses risques soit couvert.

Pour ce faire, la compagnie s'appuie sur une cartographie des risques couvrant à la fois les risques opérationnels et non opérationnels. Cette cartographie reprend les risques auxquels les établissements financiers sont confrontés avec un ajout de risques spécifiques à l'activité assurance, tels que le risque de souscription ou de réassurance.

Du fait de son intégration dans le dispositif de gestion des risques, cette cartographie permet d'identifier, d'évaluer, de suivre et d'engager les actions d'atténuation des risques.

Le Directeur des Risques procède mensuellement à l'évaluation de chaque risque, démarche le conduisant à considérer les cas suivants :

- Le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- Un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites de l'appétence au risque et des actions pourraient devenir nécessaires pour le ramener dans ces limites ;
- Une action est nécessaire : le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, le Directeur des Risques tient notamment compte de l'environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs de risques, des incidents survenus, des rapports d'audit et de l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Meeting*, la responsabilité d'identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l'évolution de l'environnement économique et réglementaire permettant d'apprécier son potentiel impact sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie (France).

Section B : Système de gouvernance (suite)

La cartographie des risques incluant les risques émergents et les risques majeurs est partagée par le Directeur des Risques avec le *Senior Management* de l'entreprise à l'occasion du *Risk Management Meeting*.

Ces différents éléments sont également présentés aux Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration afin de rendre compte du niveau de risques de l'entreprise.

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le schéma repris dans le tableau ci-dessous :

Type de risque	Description
1- Marché	Le risque de marché regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers. Les risques de marché ont plusieurs origines telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les hausses de <i>spread</i> de crédit des actifs obligataires, les baisses des marchés action ou les baisses du marché immobilier.
2- Crédit	Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations.
3- ALM.....	Le risque de gestion actif-passif est le risque que les actifs détenus par la compagnie ne permettent pas de faire face aux flux des engagements du passif d'assurance.
4- Liquidité.....	Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles.
5- Souscription.....	Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il inclut notamment les risques de décès, de rachats et de frais généraux.
6- Modèle.....	Le risque qu'une mauvaise utilisation des modèles ou que des données de modèle incorrectes ou inappropriées amènent la compagnie à s'exposer à des pertes financières potentielles, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.
7- Opérationnel	Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut également la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que la conformité réglementaire.
8- Réputation.....	Le risque de réputation correspond à la perte de confiance des clients, des actionnaires ou des partenaires suite à un événement, un comportement, une action ou inaction, de la compagnie, de ses employés ou de ceux avec qui la compagnie est associée.
9- Stratégique.....	Le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier des opportunités et des menaces issues de changements dans son environnement économique politique ou réglementaire, dans les comportements de la clientèle ou dans les possibilités technologiques, ou qu'elle ne soit pas en mesure d'y réagir de manière appropriée.
10- Risque d'appartenance au Groupe HSBC....	Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la Stratégie de HSBC Assurances Vie (France) ; - le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe ; - le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe ; - le risque de réputation lié à l'image du Groupe.
11- Risques émergents.....	On entend par le terme "risques émergents" des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient d'un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n'importe lequel des domaines listés précédemment.

B.3.1.3. Cadre d'appétence

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie (France), en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- la capacité de prise de risque en fonction du capital disponible et de la solidité du bénéfice ;
- la prise en compte des aspects positifs et négatifs de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- des mesures quantitatives et qualitatives ;
- une définition basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe),
- la reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessus sont également illustrées par l'ORSA qui constitue un outil stratégique pour HSBC Assurances Vie (France). En effet, cette évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage stratégique. De fait, les travaux d'identification et de cartographie des risques sont donc un préalable à sa mise en place.

B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise. Il s'agit d'un processus permanent de collecte d'informations, d'analyse, de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

La finalité de l'ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie (France) en France.

Il convient de noter que le processus ORSA fait l'objet d'une amélioration continue afin de s'intégrer au mieux dans le processus de gestion des risques et peut ainsi être amené à évoluer tant au niveau de sa gouvernance que de son utilisation.

B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production

L'ORSA est produit annuellement suivant un processus permanent de collecte d'informations. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- Si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie (France) a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- Si l'autorité de contrôle le demande.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- Evaluation de la solvabilité globale ;
- Surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- Evaluation de l'écart du profil de risque de la Société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

B.3.2.2. Besoin Global de Solvabilité (BGS) et formule standard du SCR

HSBC Assurances Vie (France) procède trimestriellement au calcul de son BGS à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie (France).

Le BGS couvre les calculs suivants :

- Le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- L'évaluation du bilan économique ;
- L'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- L'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- Le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Une évaluation prospective est également réalisée annuellement et fait l'objet de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice permet de procéder à l'évaluation de la solvabilité prospective de la compagnie à l'horizon du plan stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction des scénarios de crises).

Le BGS de HSBC Assurances Vie (France) repose sur le calcul du Capital Economique (*Economic Capital* – EC) et du SCR (*Solvency Capital Requirement*). La compagnie étudie également la matérialité des risques spécifiques non pris en compte dans la formule standard (utilisée pour le calcul du SCR) et les intègre le cas échéant à l'EC.

Par ailleurs, l'évaluation prospective de la solvabilité complète l'évaluation du BGS et vise à démontrer le respect permanent des obligations réglementaires et la capitalisation suffisante de HSBC Assurances Vie (France) sur l'horizon du plan stratégique.

B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques des mesures de contrôles et d'analyse
HSBC Assurances Vie (France) a déterminé des métriques et des limites, révisées annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité 2, rendement des fonds propres, volatilité des revenus, etc.) ;
- des limites d'exposition pour les risques qualitatifs, comme pour le risque de liquidité ou de modèle.

Le mécanisme de production ORSA s'inscrit dans un dispositif de suivi régulier, permettant ainsi à la compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- Mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie (France). Un suivi des hypothèses non économiques du *business plan* est par ailleurs réalisé, il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;
- Trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Committee* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de deuxième ligne de défense. Ce *reporting* permet l'évaluation régulière du respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des

indicateurs et sur le montant de BGS, des études de sensibilités sont réalisées pour étudier plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;

- Enfin, annuellement, les comités de deuxième ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA fait l'objet d'un rapport destiné au Conseil d'Administration et remis à l'ACPR.

En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- Les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par l'entreprise d'assurance ;
- Les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- Des informations sur les besoins globaux de solvabilité de l'entreprise et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- Des informations qualitatives et, en cas d'écart important identifié, quantitatives sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France).

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie (France) a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes.

B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les “trois lignes de défense”, qui définit la répartition des rôles et responsabilités au regard des activités sous-jacentes.

Cette structure contribue à attribuer clairement les responsabilités en matière d’identification, d’évaluation, de mesure, de surveillance et d’atténuation des risques pour soutenir le renforcement de la gestion des risques. A cette fin, elle établit une séparation entre la propriété du risque (première ligne de défense), la surveillance du risque (deuxième ligne de défense) et la revue indépendante (troisième ligne de défense).

La première ligne de défense est le propriétaire (*Owner*) des risques et des contrôles. Elle est constituée des métiers et fonctions qui sont responsables de leurs activités au quotidien, de la gestion des risques associés et des contrôles de premier niveau mis en place pour prévenir ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités en externe ou en interne, cette responsabilité s’étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d’assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- Les propriétaires des risques, *Risk Owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l’identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- Les propriétaires de contrôle, *Control Owners*, qui peuvent faire partie d’un métier, d’une fonction, ou d’une tierce partie, sont responsables de l’évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk Owners* pour comprendre les risques et les gérer.
- Les équipes de gestion des risques (*Chief Control Office - CCO*) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels, maintiennent la cartographie des risques de l’entreprise et travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners*, les *Risk Stewards* et les *Control Owners* pour s’assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées. En 2021, l’équipe du *Chief Control Officer* a effectué également des contrôles thématiques dont la périodicité dépend de l’évaluation des risques inhérents de la compagnie. Ces revues thématiques seront transférées sous la responsabilité du *Chief Risk Officer* en 2022.

Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s’assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s’assurer que les risques du domaine qu’elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie (France) satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d’expertise et s’assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées.

Au sein de la deuxième ligne de défense, les *Risk Stewards* jouent le rôle d’experts dans la supervision des activités de la première ligne de défense pour un type de risque donné. Ils sont indépendants des activités de la première ligne de défense, et leur rôle consiste à mettre en place les politiques et la surveillance des activités associées.

Enfin, le Directeur des Risques est responsable de la fonction de gestion des risques et, à ce titre, s’appuie notamment sur les *Risk Stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Committee* joue un rôle faïtier (cf. Partie B.3).

La troisième ligne de défense est l’Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d’Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Le contrôle périodique a ainsi pour objet de s’assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l’établissement, du respect des procédures, de l’efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d’investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la deuxième ligne (cf. Partie B.5).

Section B : Système de gouvernance (suite)

B.4.2. Fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Champ couvert par la fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance et à la maîtrise du risque de non-conformité (Lutte contre la criminalité financière et conformité réglementaire) au sein de HSBC Assurances Vie (France) et notamment aux règles de bonne conduite et de protection de la clientèle. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue également un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives et évalue les conséquences sur les opérations de l'entreprise résultant d'éventuels changements dans l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et qu'un plan d'action soit implémenté dans des délais raisonnables.

Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité communique avec tous les membres de HSBC Assurances Vie (France), a accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et dispose de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail exempt de conflits d'intérêts. L'indépendance permet à la fonction clé de jouer pleinement son rôle de conseil et d'information du Conseil d'Administration dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le Directeur Général, en conséquence, son responsable informe les membres du Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Risques de la compagnie de l'identification et de l'évaluation du risque de Conformité de l'entité, ainsi que des actions correctrices et des dates de mises en œuvre de toutes les problématiques substantielles de la compagnie. Pour cela, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est positionné à un niveau hiérarchique lui permettant concrètement et de façon réaliste de remplir sa mission.

B.4.2.2. Organisation de la fonction clé de vérification de la conformité

Si le champ d'intervention de la fonction clé de vérification de la conformité s'étend à l'ensemble des dispositions applicables aux activités d'assurance, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe, en premier niveau, à d'autres directions spécialisées de HSBC Assurances Vie (France) ou HSBC Continental Europe disposant d'une expertise et de moyens.

Néanmoins, la fonction clé de vérification de la conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s'articule autour des trois lignes de défense. Le contrôle interne de la compagnie d'assurances participe à la maîtrise des risques en première ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l'équipe du contrôle interne dans le cadre des missions de suivi et de synthèse des travaux de contrôle permanent des fonctions risques.

Le responsable de la fonction clé de vérification conformité est considéré comme acteur de deuxième ligne de défense et donc considéré comme un "*Risk Steward*". Le responsable de la fonction clé de vérification dispose de l'expertise et des moyens nécessaires. A cet égard, il s'appuie sur une équipe Conformité dédiée à la compagnie d'assurance et délègue certaines activités de conformité à des équipes spécialisées au sein de sa maison-mère HSBC Continental Europe, tout en assurant une surveillance et une maîtrise de ces activités déléguées.

L'organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l'entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d'Administration et mise à jour annuellement. La dernière mise à jour ayant eu lieu en octobre 2021.

B.5. Fonction d'Audit interne

B.5.1. Modalités de mise en œuvre de la fonction d'Audit interne

La fonction d'Audit interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit interne approuvée par le Conseil d'Administration en mai 2017. Cette politique qui est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité 2 ainsi qu'aux principes et standards établis par le *Global Internal Audit* (GIA) fait l'objet d'une révision annuelle (une mise à jour a été effectuée en octobre 2021).

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une charte d'audit conforme aux standards internationaux en matière d'audit interne.

Le Directeur de l'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de HSBC Assurances Vie (France) et fonctionnellement au Directeur de l'Audit Assurances pour les régions Europe et Amérique latine, basé à Londres. Il rapporte également au Président du Comité d'Audit et des Risques et présente chaque année un rapport d'activité au Conseil d'Administration.

La fonction Audit interne constitue la troisième ligne de défense au sein de HSBC Assurances Vie (France). Son responsable est le représentant de l'Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence. De ce fait, la fonction dispose de l'autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien ses missions.

L'Audit interne réalise différents types de travaux selon une approche basée sur les risques :

- Audits *Risk Governance Framework* : cible les structures de gouvernance et la méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer comment une catégorie de risque est gérée ;
- Audits de processus et de contrôles : évaluation de toute la chaîne de production ;
- Audits thématiques : évalue la gestion d'un risque ou d'un processus en particulier ;
- Audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- Audits réglementaires : en fonction des demandes de l'autorité de contrôle et des risques inhérents à l'activité d'assureur ;
- Audits d'investigation et spécifiques.

Ces missions sont conduites en accord avec les modalités définies dans la charte d'audit. Elles ciblent un thème précis recouvrant une ou plusieurs activités de la Société et ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne et de s'assurer du respect des normes du Groupe et des réglementations en vigueur. Elles s'appuient également sur les travaux des activités de contrôle permanent des première et deuxième lignes de défense.

La liste des missions réalisées par l'Audit interne est définie dans le plan d'audit. Celui-ci est établi annuellement à partir d'éléments tels que : l'analyse et l'évaluation des risques (marché, modèle, opérationnel, etc.) auxquels HSBC Assurances Vie (France) fait face ainsi que les informations émanant des revues du contrôle permanent et des activités réalisées dans le

cadre du suivi continu des risques. Celui-ci est construit de manière à couvrir, selon un cycle annuel, tous les risques et processus significatifs auxquels HSBC Assurances Vie (France) est soumise.

Le plan d'audit, ainsi que toute modification susceptible d'y être apportée, fait l'objet d'une approbation préalable du Comité d'Audit et des Risques.

Les missions réalisées par l'Audit interne donnent lieu à l'émission de constats et de recommandations repris dans des rapports présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d'Audit et des Risques. Le management dispose d'un délai de 6 à 12 mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre. Un suivi de l'avancement de la mise en place des recommandations par le management de l'entreprise est présenté tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques.

B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance, son rôle étant décrit par l'article 48 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE) et complété dans l'article 272 du règlement délégué. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- Coordination du calcul des provisions techniques : appréciation des données utilisées, des hypothèses et des méthodes retenues, comparaison des *Best Estimates* (meilleures estimations) aux observations empiriques, comparaison des résultats entre deux années consécutives, etc. ;
- Emission d'un avis sur la politique de souscription (y compris la politique de taux servis épargne) : évaluation de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et dépenses à venir compte tenu des risques sous-jacents, analyse de l'évolution du profil de risque du portefeuille de contrats, identification d'éventuels effets d'anti-sélection, etc. ;
- Emission d'un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat de la couverture de réassurance, de la cohérence avec l'appétit aux risques et les politiques de souscription et de provisionnement, des risques de contrepartie et de la couverture attendue en scénarios de crise ;
- Contribution à la mise en place d'un système de gestion des risques.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Au sein de HSBC Assurances Vie (France), le responsable de la fonction actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l'entreprise, ce qui lui permet de préserver son indépendance.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la fonction actuarielle, sont les suivants :

- La rédaction du rapport de la fonction actuarielle : réalisé annuellement à destination du Conseil d'Administration, il rend compte du cadre d'intervention, du suivi des recommandations des précédents rapports, des travaux réalisés sur l'exercice, ainsi que des conclusions et recommandations afférentes ;
- La contribution au système de gestion des risques : les travaux de revue des provisions techniques de la fonction actuarielle contribuent à la validation d'une partie calculatoire importante du processus ORSA. De plus, la fonction actuarielle est partie prenante du système de gestion des risques de la compagnie au travers de sa participation à un certain nombre de comités (*Risk Management Meeting, Asset and Liability Committee, Actuarial Control Committee, Insurance Risk Committee*).

B.7. La gestion des activités sous-traitées

B.7.1. Politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie (France) fait appel à des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, et s'est dotée d'un dispositif d'évaluation et de gestion des risques associés à ces prestations afin d'assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats, dispositif mis en place en conformité notamment avec la procédure du Groupe HSBC (*DIM Outsourcing*).

Dans ce cadre, la politique générale d'externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- Encadrer le processus d'externalisation en adéquation avec l'appétit aux risques et les objectifs commerciaux et de rentabilité de HSBC Assurances Vie (France) ;

- Définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;
- Détailler les critères d'éligibilité des sous-traitants ;
- Décrire l'évaluation des risques en tenant compte notamment de la dépendance vis-à-vis d'un prestataire et du risque de concentration ;
- Détailler le processus de suivi et de contrôle de l'externalisation.

Cette politique, validée par le Conseil d'Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements importants sont effectués durant l'année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie (France), qui peuvent s'appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation ou de son renouvellement que lors du suivi de la prestation.

B.7.2. Détails sur les prestataires de services

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'entreprise, HSBC Assurances Vie (France) peut être amené à choisir de sous-traiter une partie de ses activités.

HSBC Assurances Vie (France) traite avec deux types de prestataires :

- Externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- Internes : les activités sont sous-traitées au sein du Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

Le recours à des prestations, totalement ou en partie, peut être dicté par des considérations industrielles, économiques ou relatives à la politique de gestion des risques, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

Section C : Profil de risque

L'analyse du profil de risque de HSBC Assurances Vie (France) comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la Partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La plupart des risques identifiés dans le profil de risques sont intégrés dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation homogène pour les différents risques. Les résultats des calculs, après diversification, sont présentés en détail dans la Partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie (France).

La composition du SCR net détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie (France) :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2021
(en pourcentage)

Risque de marché	67,8 %
Risque de souscription (vie et santé)	25,0 %
Risque opérationnel	6,9 %
Risque de contrepartie	0,3 %

Les principaux risques pour HSBC Assurances Vie (France) au sein des différentes catégories sont également détaillés dans le tableau suivant :

Modules de risques	Sous-modules de risques
Marché	Spread
Marché	Taux
Marché	Action
Souscription	Dépenses (frais)
Souscription	Rachats

Le calcul du SCR prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés notamment à l'absorption des chocs par le passif et les impôts différés. HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité principalement axée sur l'épargne, est sensible à cette capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques qui lui permet de réduire son SCR de 46%.

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie (France). A ce titre, les risques de réputation et émergents seront détaillés en Partie C.6 de ce rapport.

Cette partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie (France). Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants : risque de réputation, risque cyber et risques émergents.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Présentation des risques de souscription

Exposition et concentration du risque de souscription

Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il couvre dans cette section à la fois les risques de souscription vie et santé.

Section C : Profil de risque (suite)

HSBC Assurances Vie (France) commercialise des contrats/supports/options couvrant les assurés contre certains risques en leur offrant des garanties :

Type de produit	Type de contrat/support	Garanties
Epargne/Retraite. . .	Poche en euro	Garantie en Capital (brute de frais de gestion)
	Poche en unités de compte (UC)	Garantie Plancher (option)
	Rentes immédiates	Rentes viagères
Prévoyance	Temporaire décès	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité (option)
	Emprunteur	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité, invalidité (option)

Le principal risque de souscription auquel HSBC Assurances Vie (France) pourrait faire face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité qu'estimée. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peuvent varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des résultats des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Dans le cas de HSBC Assurances Vie (France), les risques principaux sont ceux liés aux dépenses et aux rachats décrits en [Partie C.1.2](#).

Les autres risques liés à la souscription sont les suivants :

- Risque de morbidité (Protection seulement) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;
- Risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimée initialement (due à une fréquence ou une intensité de la sinistralité dégradée) ;
- Risque de longévité : risque de perte technique lié à une mortalité du portefeuille plus faible qu'estimée initialement ;
- Risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques

HSBC Assurances Vie (France) gère le risque de souscription par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs, dont :

- Des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- Des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;

- Des révisions tarifaires ;
- Une politique de réassurance et un plan de réassurance couvrant les risques des activités protection (proportionnel pour l'écrêtement des sinistres et non proportionnel sur les risques catastrophe et pandémie) ;
- Une surveillance des risques sous-jacents.

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposée HSBC Assurances Vie (France) est encadrée par sa politique écrite de souscription et ses politiques de revalorisation des supports en euros des contrats (d'une part épargne et d'autre part PER - Plan Epargne Retraite). Ces documents, révisés annuellement et approuvés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des orientations stratégiques, des objectifs commerciaux et de l'appétence au risque. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection), ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients.

La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- Chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- La conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, *via* des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- La sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière d'acceptation ;
- Il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, de sinistralité et d'exercice des options, la performance

de gestion, et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

Concrètement, HSBC Assurances Vie (France) continue de limiter ses engagements en termes de taux garantis sur le fonds en euros pour ses contrats d'épargne. Depuis 1997, la compagnie n'accorde plus de garantie de taux pour les nouveaux contrats, et depuis 2018 seules des garanties en capital brutes de frais de gestion sont commercialisées. HSBC Assurances Vie (France) propose à ses clients, dans le respect de leur profil de risque, de diversifier leur épargne grâce à l'investissement en unités de compte.

En matière de tarification, des procédures sont applicables tant pour les contrats individuels que collectifs.

La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits. Celle-ci est ensuite présentée au *Product Control Committee* pour validation. Des études de rentabilité annuelles sont menées sur la production pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

Sensibilités

Sur le périmètre épargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50 % des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50 % de la mortalité.

Globalement, les calculs intégrant une déviation de ces hypothèses ont un impact faible en termes de *best estimate* épargne, inférieur à 0,2 % du montant de *best estimate* global à la date de calcul.

C.1.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.1.2.1. Risque de dépenses

Le risque de dépenses est le risque que les dépenses courantes de fonctionnement augmentent significativement au regard du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel et des coûts informatiques.

Le contrôle du niveau des frais généraux fait l'objet d'une gouvernance précise qui prévoit un suivi mensuel des dépenses de ce type. En outre, un indicateur spécifique a été mis en place pour identifier très rapidement une éventuelle dérive de ce poste par rapport à son évolution anticipée. Ainsi le management est alerté et si la situation l'exige, il peut réagir dans les plus brefs délais.

Ce système de suivi permet de limiter le risque d'augmentation des dépenses.

C.1.2.2. Risque de rachat

Nature du risque

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière d'exercice de leur option de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, provient essentiellement des produits d'épargne et est lié à trois causes potentielles de pertes :

- Un potentiel défaut de rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits ;
- Le manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;
- Un lien important entre le risque ALM (actif-passif) et le risque de sorties anticipées, lesquelles peuvent conduire la compagnie à vendre des actifs avant leur terme et donc potentiellement en moins-values. Des réalisations de moins-values peuvent entraîner une dégradation du rendement servi, et une perte financière pour la compagnie.

Technique de gestion du risque

Ce risque de rachat est parfois lié au niveau insuffisant du rendement servi aux clients par rapport à des investissements concurrents, lié notamment aux raisons suivantes :

- Une politique d'investissement moins efficace que celle de la concurrence ;
- Un manque de compétitivité du fonds euro par rapport à d'autres produits d'épargne (produits d'épargne bancaire ou investissement immobilier) ou à des produits d'assurance similaires du marché, tous les produits d'épargne n'ayant pas la même réactivité aux évolutions du contexte économique (taux d'intérêt, inflation, marchés actions et immobilier) ;
- Les garanties de taux en portefeuille, dont le coût peut pénaliser le taux servi aux contrats de taux plus faibles, notamment ceux à 0 % brut ou net de chargements de gestion.

Les efforts déployés pour proposer aux assurés un niveau de rendement satisfaisant contribuent à réduire le risque d'un manque de compétitivité et donc le risque de rachat.

Section C : Profil de risque (suite)

Les rachats massifs peuvent également survenir dans des cas de figure différents tels qu'une atteinte à la réputation de la compagnie ou une baisse de la qualité de service offert aux assurés. L'attention portée au respect de la réglementation et aux règles de bonne conduite ainsi que le soin apporté à la qualité de service contribuent donc également à réduire le risque de rachat.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Présentation générale des risques de marché

Nature du risque

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie (France) est exposée à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie (France) assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion obligataire "vanille" (obligations de type classique) et pour la gestion actions en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés et revus annuellement. S'agissant des investissements en immobilier en direct, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur l'expertise de HSBC REIM pour la gérance d'un véhicule dédié (SCI), selon les modalités définies dans le cadre d'une convention. HSBC Assurances Vie (France) assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, *Private Equity*, infrastructures, titres structurés et couvertures des risques de marché).

Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés aux différents contrats d'assurance et à la demande des assurés en termes de rendement.

Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie (France) ont plusieurs origines :

- Fluctuation des taux d'intérêt ;
- Hausse des *spreads* de crédit des actifs obligataires ;
- Baisse du marché actions ;
- Baisse du marché immobilier.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard), HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée au risque de *spread*, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Enfin, le passif de HSBC Assurances Vie (France) contient des options et garanties intégrées dans les contrats d'épargne commercialisés. Les produits financiers assurent le financement de ces options. Les actifs financiers étant susceptibles d'enregistrer de manière définitive des moins-values latentes en cas de cession anticipée, le coût des options et des garanties peut être substantiel.

Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie (France) dans sa stratégie d'investissement. Cette dernière est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée, et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Par ailleurs, une stratégie de couverture a été mise en place afin de se prémunir d'une baisse importante des marchés actions. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de marché.

HSBC Assurances Vie (France) a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi en fonction de limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

La politique de taux servi permet également de limiter les impacts de fluctuation de taux sur les passifs de HSBC Assurances Vie (France). Le risque de taux est en effet un risque particulièrement important pour la compagnie compte tenu de la significativité de son impact sur le résultat. La Société surveille son exposition par un examen périodique de sa stratégie actif-passif et a mis en œuvre des stratégies d'atténuation.

Un suivi trimestriel du programme d'investissement effectif et des stratégies de couverture en place est effectué par le comité ALM (ALCO – *Asset Liability Management Committee*).

Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie (France) calcule son exposition aux risques de marché trimestriellement en utilisant la méthodologie et l'agrégation des risques de la formule standard Solvabilité 2.

En complément, HSBC Assurances Vie (France) effectue des calculs de sensibilités du *best estimate* (actualisation des engagements prospectifs envers les assurés) aux risques de marché. La méthodologie de calcul est identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires.

HSBC Assurances Vie (France) effectue des simulations de chocs spécifiques pour les risques de taux (hausse ou baisse de la courbe des taux d'intérêt), le risque action (baisse de l'indice) et le risque de *spread* (écartement des *spreads* de crédit).

C.2.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.2.2.1. Risque de *spread*

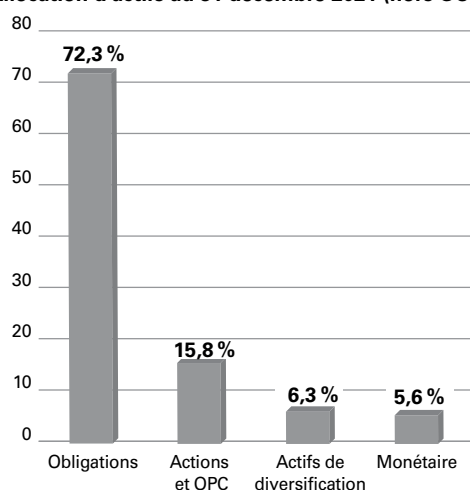
Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France) détient majoritairement des obligations européennes d'Etats ou d'entreprises. Le portefeuille de la compagnie est sensible à travers ces dernières aux variations des *spreads* de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires. La répartition de l'exposition de la compagnie en fonction des actifs illustre cette prépondérance :

Allocation d'actifs au 31 décembre 2021 (hors UC)



Le portefeuille d'investissements est diversifié afin de réduire le risque de subir des pertes significatives. HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- Emetteurs ;
- *Ratings* ;
- Zones géographiques ;
- Secteurs d'activité.

Enfin, il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de *spread* pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union européenne et de leurs banques centrales et de certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

*Techniques de gestion ou de réduction du risque de *spread**

HSBC Assurances Vie (France), du fait de l'importance de son exposition au risque de *spread*, a mis en place des techniques d'atténuation et de gestion de ce risque. Les investissements sont réalisés sur des obligations avec une bonne qualité de crédit avec une cible de *rating* moyen du portefeuille de "A". Aussi, plus de 30 % du portefeuille obligataire est investi dans des obligations émises ou garanties par des Etats (principalement de la zone euro) et aucun investissement n'est réalisé dans des dérivés de crédit en tant que preneur de risque.

Répartition des obligations par notation

AAA	7,9 %
AA.....	28,7 %
A.....	43,9 %
BBB.....	18,4 %
< BBB (yc NR)	1,1 %

C.2.2.2. Risque de taux

Nature du risque

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement du portefeuille d'actifs peut varier à la baisse, compromettant la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à payer aux assurés les montants liés aux garanties dont ils bénéficient.

Section C : Profil de risque (suite)

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- Risque de hausse des taux :
 - en cas de hausse rapide des taux, pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs au rendement d'autres produits d'épargne, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire,
 - fluctuation des valeurs de marché des actifs obligataires et des *best estimates* consécutive à une hausse des taux ;
- Risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

L'exposition de HSBC Assurances Vie (France) aux fluctuations de taux d'intérêt est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêt sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les dispositifs suivants :

- Revue de la politique de revalorisation pour limiter l'impact des fluctuations de taux sur le passif ;
- Revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs, afin d'assurer une durée de l'actif plus courte que la durée du passif ;
- Gestion des réserves statutaires françaises sous forme de coussins contracycliques avec plus-values provisionnées sur cessions d'obligations (réserve de capitalisation) et réserve de participation aux bénéfices (provision pour participation aux excédents) ;
- Gestion, avec l'approbation du régulateur, de la provision mathématique globale complémentaire dédiée aux contrats à plus haute garantie ;
- Souscription de produits dérivés afin de limiter l'impact potentiel de la hausse ou la baisse des taux.

C.2.2.3. Risque action

Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France), comme investisseur dans des actions cotées ou des OPCVM Actions (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

Exposition et concentration

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie (France), est relativement faible par rapport aux obligations. Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie (France) est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la participation aux bénéfices) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevés avec des frais constants).

Techniques de gestion ou de réduction du risque action

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- L'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie (France) à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation tactique en ligne avec l'allocation stratégique prédéfinie dans la politique d'investissement) ;
- La diversification des investissements en termes géographique et sectoriel ;
- L'achat de produits dérivés destinés à limiter l'impact potentiel d'une baisse des marchés actions.

C.2.2.4. Risque immobilier

Nature du risque

La compagnie a fait le choix d'investir dans des actifs immobiliers car ils assurent un rendement récurrent et relativement élevé dans l'environnement actuel de taux bas. Cependant, HSBC Assurances Vie (France) est exposée à une baisse éventuelle de la valeur de ces actifs de placement qu'elle détient et au non-paiement des loyers.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) a investi prioritairement dans des immeubles de bureau à Paris intra-muros et en proche banlieue.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'investir dans des biens de qualité notamment en choisissant des gestionnaires d'actifs immobiliers spécialistes et reconnus et de mettre en place une politique de diversification des biens.

Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevés :

- Des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement ;
- Des baux fermes et de longue durée ;
- Des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition au risque de non-paiement des loyers, de vacance des biens ou de détérioration rapide des immeubles.

C.3. Risque de liquidité

C.3.1. Nature du risque

HSBC Assurances Vie (France) est soumise au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements détenus par HSBC Assurances Vie (France).

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurances Vie (France) présente deux composantes :

- Le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie ;
- Le risque que des demandes de remboursements dues à des rachats, arbitrages ou décès plus importantes qu'anticipées, obligent HSBC Assurances Vie (France) à céder des actifs en moins-value latente et entraînent une perte financière.

C.3.2. Exposition et concentration

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt faibles ou négatifs, le principal risque de liquidité pour HSBC Assurances Vie (France) est lié à une hausse soudaine et importante de ces taux : les investissements de la compagnie étant composés en majorité d'obligations, un écart se produirait entre le niveau des taux d'intérêt du marché et le rendement obligataire du

portefeuille de la compagnie. Cet écart risque d'influer sur le comportement des assurés qui pourraient racheter leur contrat. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre ses actifs obligataires (en moins-values latentes en raison de la hausse des taux) et entraînant une perte financière.

Le niveau de hausse des taux annulant les plus-values latentes du portefeuille obligataire est un indicateur suivi trimestriellement dans les comités ALCO.

Le risque de liquidité est mesuré par quatre types d'indicateurs :

- Des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) : qualité de crédit des obligations du portefeuille supérieure à A, niveau de trésorerie du portefeuille et des produits structurés avec lettre de liquidité ;
- Des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêt, gap de duration actif/passif) sont suivis grâce à l'instauration de seuils d'alerte ;
- Des retours d'experts sur les risques de liquidités du marché ;
- Des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de vérifier la capacité de HSBC Assurances Vie (France) à générer des liquidités en quantité et en temps voulus.

C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

HSBC a mis en place un cadre de gestion du risque de liquidité revu annuellement. Il définit les indicateurs et les seuils d'alerte associés, les scénarios des *stress tests* trimestriels de liquidité, les niveaux de stress critiques (*reverse stress tests*), et les actions à mener en cas de crise avérée de liquidité.

Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie (France) prennent les formes suivantes :

- Rédactions de clauses spécifiques lors de la commercialisation des contrats afin de limiter les risques de rachats et d'arbitrage massifs ;
- Suivi régulier du risque de liquidité, via notamment les indicateurs chiffrés ;
- Politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs ;
- Part significative de l'actif investie en monétaire ;
- Utilisation de la réserve de capitalisation pour absorber des moins-values latentes à constater en cas de vente d'obligations sous certaines conditions de marché ;

Section C : Profil de risque (suite)

- Pilotage de la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) afin de pallier une diminution de rendement des actifs pour rester compétitif dans le marché ;
- Utilisation de dérivés de couverture de taux.

Le suivi du risque de liquidité est réalisé à une fréquence au moins annuelle.

C.3.4. Sensibilités

HSBC Assurances Vie (France) réalise des *stress tests* trimestriels de liquidité en prenant des hypothèses sur les aspects suivants :

- Réduction de production nouvelle ;
- Hausse du taux de rachat ;
- Décote des actifs vendus ;
- Délai de vente des actifs.

HSBC Assurances Vie (France) vérifie le risque de liquidité à différents horizons (de 1 à 12 mois).

De plus, un *reverse stress test* est effectué annuellement pour déterminer les situations amenant à une impasse de trésorerie sur 1 mois et pour estimer si elles sont suffisamment lointaines ou si des actions préventives doivent être menées. Deux scénarios extrêmes sont considérés :

- Une rumeur sur la possible faillite de HSBC incite les clients à racheter en masse leurs contrats d'assurance et à ne plus investir dans les fonds HSBC ;
- Une importante et soudaine hausse des taux d'intérêt encourage les clients à racheter massivement leurs contrats d'assurance afin de réinvestir sur des placements plus attractifs, forçant à la réalisation de moins-values potentielles sur le portefeuille obligataire.

Au regard de la situation actuelle, la survenance de ces 2 scénarios semble suffisamment éloignée pour ne pas engager de plan d'actions spécifique. En outre, le deuxième scénario a été testé dans le cadre du processus ORSA, ce qui a permis de vérifier la résistance de la structure dans cette éventualité.

C.4. Risque de contrepartie

C.4.1. Nature du risque

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de HSBC Assurances Vie (France).

C.4.2. Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie (France) est exposée au risque de contrepartie *via* la détention des actifs suivants :

- Produits dérivés (produit de couverture actions et taux) : risque de défaut des contreparties ;
- Provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de défaut des réassureurs ;
- Créances : risque de contrepartie vis-à-vis des clients ;
- Comptes de dépôts : risque de défaut des banques.

HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée au risque de défaut des contreparties avec lesquelles elle traite des produits dérivés. Néanmoins, ce risque est très fortement atténué par des contrats d'appels de marge quotidiens pour chacune des contreparties.

C.4.3. Atténuation du risque de contrepartie

La politique de gestion du risque de contrepartie de HSBC Assurances Vie (France) intègre des seuils d'alerte et des processus d'atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- une sélection stricte des réassureurs visant à limiter l'exposition aux risques de contrepartie. La revue de la notation des réassureurs est effectuée annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance ;
- les limites de crédits pour limiter le risque de concentration en termes d'émetteurs, de ratings, de zones géographiques et de secteurs d'activité ;
- une revue mensuelle de l'exposition au risque de contrepartie du portefeuille d'investissement par le Comité des Investissements.

C.4.4. Sensibilités

Le risque de contrepartie étant faible et peu volatil, HSBC Assurances Vie (France) ne réalise pas de sensibilités de ce risque.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'événements extérieurs ou de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de la défaillance de procédures ou processus internes (qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information).

Le risque opérationnel inclut notamment le risque de fraude interne ou externe, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

Le contrôle permanent et la gestion des risques opérationnels relèvent en premier lieu de la responsabilité des responsables des métiers et des fonctions qui doivent :

- Identifier les risques engendrés par les opérations qu'ils traitent ;
- Effectuer des actions de prévention (en particulier grâce à des formations suivies par les collaborateurs) ;
- S'assurer de la mise en place de contrôles de 1^{er} niveau en adéquation avec les activités exercées et veiller à leur bonne exécution par les équipes opérationnelles ;
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif de contrôle en s'appuyant sur l'équipe de gestion des risques opérationnels (*Chief Control Officer*) ou les équipes de contrôles indépendantes de second niveau (CRO - *Chief Risk Officer, Assurance Teams*).

C.5.1. Exposition

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en différentes catégories de risques. Les principales sont : Stratégie, Reporting financier, Résilience, Criminalité financière et fraude, Conformité réglementaire, Juridique, Ressources humaines, Risque de modèle.

Les métiers en lien avec FLRC (*First Line Risk and Control*) et les *Risk Stewards* veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés. HSBC Assurances Vie (France) est principalement exposée aux risques opérationnels suivants :

- Le risque de non-conformité à la réglementation ;
- Le risque de criminalité financière ;
- Le risque lié à la résilience ;
- Le risque lié à la gestion des ressources humaines.

L'exigence de capital relative au risque opérationnel suivant la formule standard s'élève à 82 millions EUR au 31 décembre 2021.

HSBC Assurances Vie (France) effectue également sa propre évaluation des risques grâce à l'analyse de scénarios identifiés par le métier afin de mesurer l'impact financier, client, réputationnel et réglementaire des risques ainsi que leur probabilité d'occurrence. Ces scénarios font l'objet d'estimations de pertes liées à trois configurations :

- Typique : risque pouvant se manifester dans l'année et ayant un impact modéré ;

- Sévère (ou grave) : risque pouvant survenir dans la décennie et ayant un impact significatif ;
- Extrême : risque se présentant une fois tous les 100 ans et ayant un impact très grave en termes de perte opérationnelle.

Cette évaluation est complétée par des données internes au Groupe HSBC et des données externes qui sont combinées afin de déterminer le montant de capital économique relatif au risque opérationnel dans le cadre de l'ORSA.

C.5.2. Atténuation des risques

Afin d'établir les cartographies des risques opérationnels, les métiers en lien avec FLRC déploient une méthodologie dénommée *Operational Risk Management Framework* (ORMF). Elle s'appuie sur une nomenclature des risques et des contrôles, des scénarios de risques et une *risk prioritisation matrix* se basant sur la combinaison d'une probabilité d'occurrence et d'impacts qui permet d'évaluer le niveau de risque inhérent et résiduel de chacun des risques.

La gestion du risque opérationnel est un processus intégré au sein de HSBC Assurances Vie (France), régi par un ensemble de procédures écrites et s'appuyant sur une séparation des tâches appropriée et efficace.

En complément et pour piloter la gestion du risque opérationnel, les MSII (*Management Self Identified Issues*) permettent aux managers de toutes les équipes de déclarer des déficiences et de proposer des plans d'action pour y remédier.

De plus, pour atténuer le risque opérationnel, des revues indépendantes sont respectivement réalisées par :

- les équipes de contrôle interne ;
- les *Risk Stewards*, et notamment le CRO ;
- les *Assurance Teams*, et notamment *Compliance Assurance* ;
- FCRA (*Financial Crime Risk Assurance*) ;
- IT Security ;
- *Independent Model Review* (IMR) ;
- Audit interne.

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie également sur sa politique de gestion des prestataires pour limiter le risque opérationnel lié à l'externalisation. De plus, conformément aux exigences de Solvabilité 2, des plans de continuité de l'activité et de rétablissement ont été établis et sont mis à jour régulièrement.

Enfin, pour garantir l'intégration du processus de gestion des risques opérationnels au niveau de l'ensemble des collaborateurs, des formations internes (*e-learning*) sont régulièrement suivies par ces derniers.

Section C : Profil de risque (suite)

C.6. Autres risques importants

HSBC Assurances Vie (France), du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. C'est le cas notamment du risque de réputation et des risques émergents. Les sections suivantes présentent la nature de ces risques et les méthodes d'atténuation.

C.6.1. Risque de réputation

Nature du risque et exposition

Le risque de réputation est défini comme l'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou inaction, par HSBC Assurances Vie (France), ses employés ou par ceux avec qui la compagnie est associée, pouvant induire une vision négative de HSBC. La concrétisation du risque de réputation peut entraîner des conséquences financières, non financières et une perte de confiance.

Les risques matériels de réputation auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- Le risque de ne pas atteindre les attentes raisonnables des clients ;
- Le risque de commercialisation inadaptée, relatif à l'absence de transparence de l'information au moment de la promotion d'un produit ou d'un service ou à l'absence de conseil approprié aux clients pour un produit ou un service ;
- Le risque client donnant lieu potentiellement à l'exposition du Groupe au blanchiment, au financement du terrorisme et aux pratiques non conformes des personnes ou des entreprises politiquement exposées ;
- Le risque de non-respect des réglementations et du code de déontologie, c'est-à-dire la non-conformité aux exigences législatives et réglementaires ou au code de déontologie adopté par le Groupe HSBC ;
- Le risque lié à l'inexactitude et au caractère non exhaustif des informations financières ;
- Le risque de fraude, de corruption ;
- Le risque en matière de développement durable.

Méthode de gestion et d'atténuation du risque de réputation

L'impact réputationnel est inclus dans la matrice d'évaluation des risques opérationnels. Il est identifié et suivi par les opérationnels afin de s'assurer que les risques soient efficacement contrôlés en toute circonstance. De plus, les équipes *Financial Crime Compliance* (en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme) et *Regulatory Compliance* (en ce qui concerne le

non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle) assurent, par leur fonction de conseil et d'accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles. En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées afin de minimiser l'impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.). Des indicateurs de risque de réputation sont suivis de manière régulière lors du *Risk Management Meeting*.

C.6.2. Risques émergents

Nature du risque et exposition

On entend par le terme "risques émergents" des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient d'un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n'importe lequel des domaines listés par ailleurs.

Parmi ceux considérés par HSBC Assurances Vie (France), on peut notamment lister :

- La sortie éventuelle de cet environnement de taux bas, selon qu'elle advienne de manière lisse ou brutale (fin du *Quantitative Easing* par exemple) ;
- Les potentielles évolutions du régime fiscal des contrats d'assurance vie qui pourraient conduire les clients à réduire la durée de détention de leurs contrats ;
- L'éventuelle modification du comportement des clients après l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique qui permet la résiliation annuelle des contrats Emprunteur. Ce risque peut être amplifié par l'entrée en vigueur du droit de résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur ;
- Les risques d'augmentation des rachats et de ralentissement de la collecte en cas de changement de la fiscalité des droits de succession en assurance vie ;
- Le risque de défaillance d'un prestataire ;
- Le risque de vieillissement des outils informatiques ;
- Les impacts de la transition vers une économie bas carbone étendue sur une période plus longue qu'attendue. Ce risque entraîne potentiellement une réduction des opportunités de rendement et une augmentation des défaillances des entreprises qui

ne sont pas suffisamment préparées pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. C'est aussi l'occasion d'optimiser les portefeuilles pour se concentrer sur des entreprises mieux préparées à cette transition ;

- En vertu de la nouvelle norme comptable IFRS 17 (en vigueur en janvier 2023), le profil de revenu déclaré par HSBC Assurances Vie (France) sera différent. Le revenu à venir lié à la souscription d'un contrat sera étalé comptablement dans le temps, sur la durée du contrat ;
- Une série de changements pour le calcul du capital réglementaire peut donner lieu à un risque de modélisation s'ils sont mal modélisés ou mal mis en œuvre. L'EIOPA (*European Insurance and Occupational Pensions Authority*) prévoit une actualisation majeure dans le cadre de Solvabilité II ;
- L'entrée sur le marché de l'assurance de nouveaux acteurs (GAFA) ;
- Les événements de ces dernières années montrent une évolution vers une plus grande volatilité des marchés, ce qui est susceptible d'accroître l'impact des risques de marché.

L'apparition en début d'année 2020 du virus Covid-19 est le cas typique d'un risque émergent avéré dans la mesure où les effets à moyen et long terme de la pandémie sont encore incertains. La [Partie C.6.3](#) ci-dessous est consacrée à ce risque spécifique.

Méthode de gestion et d'atténuation des risques émergents

Les risques émergents sont suivis de manière régulière lors des *Risk Management Meetings*. Dans le cadre de ce suivi, un certain nombre d'analyses ont été produites afin d'estimer la capacité de résilience de HSBC Assurances Vie (France) en cas de la réalisation d'un de ces risques et les mesures à prendre le cas échéant :

- La diversification du portefeuille d'actifs, la mise en place d'instruments de couverture et la recherche de rendements en dehors des actifs obligataires sont des mesures d'atténuation que HSBC Assurances Vie (France) étudie et met en œuvre le cas échéant ;
- La politique commerciale traduit également la prise en compte de ce risque par HSBC Assurances Vie (France) avec la promotion des unités de compte, en ligne avec l'appétence aux risques des clients ;
- Des travaux ont également été menés pour modifier la garantie proposée par le fonds Euro pour la nouvelle gamme de contrats lancée en février 2018 : la garantie en capital est désormais définie brute de frais de gestion ;
- L'éventualité de la défaillance d'un prestataire est étudiée et des solutions alternatives sont envisagées ;

- Une attention particulière est portée à la mise à jour des systèmes informatiques ;
- La politique d'investissement et l'offre UC prennent en compte la volonté de la compagnie de participer à la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable, favoriser le long terme et gérer l'importance croissante des risques pour la durabilité. Cette évolution est en parfaite cohérence avec la nouvelle réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) ;
- Les travaux de définition de produits et de tarification seront améliorés courant 2022 pour permettre l'évaluation des produits *via* les métriques d'IFRS 17 ;
- Des changements dans l'environnement du capital réglementaire : la participation aux exercices de QIS (*Quantitative Impact Study*) aidera à comprendre les impacts des règlements proposés par l'EIOPA. Une planification détaillée des développements sera nécessaire au plus tôt ;
- Pour faire face à une hausse de la volatilité des marchés, une surveillance précise des éléments susceptibles d'avoir un impact sur les marchés est mise en place.

C.6.3. Covid-19

L'apparition en début d'année 2020 du virus Covid-19 et sa diffusion à l'échelle mondiale ont eu des répercussions sans précédent sur les sociétés et l'économie partout à travers le monde. Cet événement est le cas typique d'un risque émergent avéré dans la mesure où les effets à moyen et long terme de la pandémie sont encore incertains.

Un suivi attentif et rapproché des indicateurs de rachats et des taux de mortalité a été mis en place. Des actions de couvertures ont été mises en place pour limiter l'impact de la baisse des marchés financiers (voir [Paragraphe C.2.2.3](#) sur la couverture action).

La compagnie a pu observer l'impact de la pandémie sur le taux de mortalité de ses assurés. S'agissant des assurés ayant souscrit des produits de protection (temporaire décès ou assurance emprunteur), l'impact de la pandémie est très faible. Ce constat est à relier à la moyenne d'âge des assurés concernés (47 ans). La moyenne d'âge des assurés ayant souscrit des produits d'épargne est sensiblement plus élevée (67 ans) et de ce fait on constate sur cette population une certaine hausse du taux de mortalité.

S'agissant de l'organisation du travail de la compagnie, un Plan de Continuité d'Activité a été mis en place dès mars 2020 permettant à l'intégralité des salariés de travailler depuis leur domicile. Il a été mis fin en 2021 à ce plan et l'organisation du travail s'appuie désormais sur une flexibilité, pour les postes qui le

Section C : Profil de risque (suite)

permettent, entre le travail dans les locaux de l'entreprise et le télétravail. Un plan de retour progressif aux bureaux est mis en œuvre depuis le mois de juin 2021. Ces adaptations ont permis de poursuivre l'activité de l'entreprise dans de bonnes conditions malgré cet environnement très difficile.

Il est nécessaire de continuer à surveiller les conséquences de la crise sanitaire en 2022.

C.6.4. Risque Cyber

Du fait de l'architecture informatique globale du Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie (France) bénéficie des contrôles et règles de sécurité applicables au Groupe.

L'environnement de contrôle des risques cyber de HSBC Assurances Vie (France) fait également l'objet d'un certain nombre de travaux complémentaires comme des évaluations du risque, effectuées par une équipe groupe dédiée (*Group Application Security Risk Assessment*), des tests de sécurité des applications et infrastructures, et des contrôles des services des tiers-parties.

D'autres initiatives sont régulièrement menées pour prévenir le risque cyber telles que des formations à destination des développeurs IT, des campagnes d'information des collaborateurs, des tests de pénétration, un nouvel outil anti-malware et la mise en place d'un comité cyberdéfense.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) a pris en compte la notice de l'ACPR de juin 2021 consacrée aux modalités de mise en œuvre par les entreprises du secteur de l'assurance des mesures relatives à la sécurité et à la gouvernance des technologies de l'information et de la communication.

C.6.5. Risque climatique

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes (agriculture, chimie, énergie, foresterie, industrie minière, métallurgie, préservation des sites du patrimoine mondial et des zones humides "Ramsar"). La dernière révision a porté sur la politique sectorielle énergie, en avril 2018, étendant le champ de restriction et de retrait de son soutien à différentes sources d'énergie, comme le charbon, les forages en Arctique, les projets d'exploitation de sables bitumineux et certains grands barrages hydroélectriques.

Ces politiques volontaires, socles d'une approche restrictive et transparente du financement des secteurs intensifs en carbone ou potentiellement dommageables à l'environnement, ont permis au Groupe HSBC et a fortiori à HSBC France de ne plus financer de nouvelles

mines de charbon thermique ni de centrales thermiques au charbon depuis la révision de la politique sectorielle énergie mi-2018. La part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC France en 2019 représente moins de 1 %, part résultant du mix énergétique de certains clients et non du financement direct de la banque pour cette activité, conformément à sa politique interne. HSBC France participe ainsi à l'engagement collectif du secteur financier de se désengager du financement du charbon.

Afin de respecter ces politiques, HSBC Assurances Vie (France) doit :

- Etablir des partenariats et collaborer (en interne et en externe) pour s'aligner avec l'approche adoptée par le Groupe afin d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble des activités d'assurance ;
- Respecter l'engagement du Groupe et participer activement aux Principes pour une assurance durable de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Pour ce faire, nous nous concentrons sur quatre domaines :

- Investissements durables : identifier les opportunités d'investissements durables, où nous investissons pour créer des impacts positifs sur l'environnement et la société.
- Produits :
 - Cadre de diversité et d'inclusion des clients : concevoir des produits d'assurance inclusifs qui reflètent les besoins des clients et de la société,
 - Options d'investissement ESG/dans le développement durable : à considérer dans la stratégie de conception des produits si possible,
 - Fournisseur de produits : travailler avec des partenaires externes qui démontrent leur engagement et leur ambition en faveur du développement durable ;
- Opérations :
 - Réduction des émissions de CO₂ : dans notre sphère d'influence, analyser par exemple notre empreinte immobilière d'entreprise, les modalités de voyages et promouvoir l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'entreprise,
 - Dématérialisation et réduction du papier : améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire notre impact sur l'environnement,
 - Améliorations du parcours client : parcours simples et intuitifs dans notre réseau de choix de clients,

- Traitement équitable et transparent des clients : comprendre nos clients et concevoir des services pour répondre à leurs besoins.
- Risque/Conformité :
- Sustainability FIM aligné sur le *Group Sustainability Risk* et soutenant l’attention portée sur l’investissement, les produits et les opérations,
 - Surveiller les risques associés par le biais des rapports *Top & Emerging risk* et *risk appetite*,
 - Conformité avec les exigences réglementaires,
 - Prise en compte du risque climatique dans l’identification, l’évaluation et la gestion de plusieurs des risques de conformité réglementaire tels que les risques liés à la validation des produits et des documents de promotion commerciale et financière.

Enfin, la politique d’investissement et l’offre UC prennent en compte la volonté de la compagnie de participer à la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable, favoriser le long terme et gérer l’importance croissante des risques pour la durabilité. Cette évolution est en parfaite cohérence avec la nouvelle réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

SFDR est un règlement européen qui a pour ambition d’encadrer à plusieurs niveaux l’intégration des enjeux ESG (Environnementaux Sociaux et de Gouvernance) par les acteurs des marchés financiers. Le 10 mars 2021, le règlement 2019/2088 *Disclosure* ou SFDR *Sustainable Finance Disclosure Regulation* est entré en vigueur. A noter que, pour les acteurs français, ces nouvelles obligations s’ajoutent à celles déjà existantes telles que l’obligation de *reporting* extra-financier issu de l’article 173 de la loi sur la transition énergétique qui oblige les investisseurs institutionnels à publier avec transparence l’intégration des critères ESG dans leurs opérations d’investissements. L’article 29 de la loi Energie Climat renforce cette obligation pour les acteurs français en cohérence avec le règlement SFDR.

C.6.6. Risque de changement de modèle de distribution

A la suite de l’annonce en juin 2021 relative à la cession planifiée des activités françaises de banque de détail de HSBC Continental Europe, un accord-cadre a été signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMB SAS (“My Money Group”), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l’“Acquéreur”) et My Money Bank (“MMB”). My Money Group, MMB et l’Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de comptes gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P.

Concomitamment, un accord a été signé avec MMB en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d’assurance de HSBC Assurances Vie (France) pour les clients de la banque de détail.

Cette étape marque le début de la procédure de mise en place de l’opération qui devrait être finalisée lors du second semestre 2023, sous condition de l’obtention de l’autorisation des organes financiers, gouvernementaux et réglementaires compétents. Jusque-là, les activités de banque de détail font partie intégrante de HSBC Continental Europe, et seront gérées en conséquence.

Ce changement de modèle de distribution pourrait nécessiter l’adaptation du fonctionnement de différents services de l’entreprise pendant la phase de transition et d’exécution. A ce titre, une structure de projet a été mise en place pour accompagner la transformation nécessaire. La nouvelle configuration aurait un impact global sur notre modèle économique et donc sur notre profil de risque. Dans ce nouveau contexte, certains risques doivent être réévalués, notamment : le risque commercial, le risque de résilience, le risque lié aux personnes et le risque de conformité.

C.6.7. Crise russo-ukrainienne

Concernant la crise russo-ukrainienne intervenue depuis le 24 février 2022, celle-ci a notamment provoqué en France une volatilité importante sur les marchés financiers, du fait du niveau particulièrement élevé d’incertitude quant aux impacts sur l’économie et les marchés, ainsi qu’une évolution des sanctions internationales.

Il convient de noter que HSBC Assurances Vie (France) n’est pas matériellement exposée sur les pays directement concernés (Russie, Ukraine, Biélorussie). D’une part, seul un nombre très réduit de clients de la compagnie sont liés à ces pays (par leur nationalité ou leur lieu de résidence). D’autre part, la compagnie n’a pas d’exposition directe sur ces pays dans ses investissements dans le cadre de son fonds général et n’a qu’une exposition très limitée dans le cadre des Unités de Comptes (UC). Il est à noter toutefois que la suspension de la valorisation de certaines UC, en raison de la fermeture de la Bourse de Moscou, pose des problèmes opérationnels dans le fonctionnement des contrats qui en sont porteurs. Des mesures ont été prises pour rétablir le fonctionnement de ces contrats et pour informer les clients concernés.

Depuis le début de la crise, le respect des sanctions internationales, la gestion des contrats porteurs d’UC suspendues, les évolutions de la valeur de notre portefeuille d’actifs de placement, les volumes d’opérations clients (affaires nouvelles et sinistralité) ainsi que celle de notre ratio de solvabilité, sont suivis de très près notamment par la tenue fréquente de comités dédiés.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie (France) concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la Partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La directive Solvabilité 2 précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs (*best estimate*) et de la marge de risque (*risk margin*). Le *best estimate* des engagements, adossé à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité 2 sont de trois types :

- Montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie (France) utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité 2 ; ces méthodes seront décrites au sein des Parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La Partie D.4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

D.1. Actifs

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 31.12.2020	Valeur Solvabilité 2 31.12.2021	Ecart 2021 – 2020 valeur Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2021	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Goodwill	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition différés	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Actifs d'impôts différés	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0	0	0	0	0
INVESTISSEMENTS (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC et indexés) ...	18 950	17 995	(955)	16 773	1 221
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	784	797	13	623	174
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0	0	0
Actions	213	251	38	221	30
Actions – cotées	213	251	38	221	30
Actions – non cotées	0	0	0	0	0
Obligations	15 122	13 855	(1 268)	12 904	951
Obligations d'Etat	4 239	3 961	(278)	3 580	381
Obligations d'entreprise	7 652	6 887	(765)	6 405	481
Titres structurés	3 231	3 006	(224)	2 918	88
Titres garantis	0	0	0	0	0
Organismes de placement collectif	2 780	3 067	286	2 934	133
Produits dérivés	51	26	(25)	92	(66)
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie ..	0	0	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	5 053	6 215	1 161	6 215	0
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	56	(56)
Avances sur police	0	0	0	56	(56)
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0	0	0	2	(2)
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0	0	0	0	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0	0	0	2	(2)
Vie UC et indexés	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	21	23	2	16	8
Créances nées d'opérations de réassurance	2	2	0	9	(8)
Autres créances (hors assurance)	73	34	(40)	22	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	675	1 013	337	1 013	0
TOTAL DE L'ACTIF	24 776	25 281	505	24 106	1 175

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- Placements autres qu'unités de compte ou indexés :
 - obligations, notamment souveraines et d'entreprise,
 - fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie),
 - immobilier,
 - actions ;
- Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie (France) utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques ;
- des administrations centrales ;

- des institutions publiques supranationales ;
- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que les titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité 2, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés, HSBC Assurances Vie (France) utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, la valeur Solvabilité 2 des obligations a reculé de 1 268 millions EUR, avec une baisse de 278 millions EUR des obligations souveraines et 990 millions EUR des obligations d'entreprise.

Plusieurs effets se conjuguent : l'impact de la légère remontée des taux d'intérêt sur la valeur de marché des obligations compensée partiellement par la baisse des *spreads* de crédit, l'arrivée à maturité de certaines obligations détenues et des décisions d'investissement prises.

Concernant l'évolution des taux d'intérêt :

- Le rendement des obligations souveraines a augmenté pour revenir en taux positif sur une bonne partie de la courbe de taux. Alors qu'il était en territoire négatif fin 2020, à -0,3 % le 31 décembre, le rendement des OAT à 10 ans a clôturé 2021 à + 0,2 %. Cette hausse des taux souverains a un effet négatif sur la valeur de marché des obligations souveraines en portefeuille ;
- Les *spreads corporate* ont observé une tendance baissière tout au long de l'année jusqu'à la mi-novembre où des inquiétudes inflationnistes et leur impact sur les politiques des banques centrales sont venus momentanément remonter les niveaux de *spreads* pour finir par rebaisser en fin d'année. Le *spread corporate* A 7-10 s'est ainsi réduit de 5 points de base fin 2021 à 53 pbs contre 58 pbs fin 2020, avec un plus bas au cours de l'été, puis mi-novembre autour de 45 pbs et un plus haut le 25 novembre à 65 pbs. L'effet d'une baisse des *spreads* est positif sur la valeur de marché des obligations d'entreprise.

Ces effets de valorisation sur l'année sont toutefois compensés par :

- l'arrivée à échéance de certaines obligations, pour 1 707 millions EUR ;
- les choix d'allocation. La faiblesse des taux d'intérêt a incité HSBC Assurances Vie (France) à rallonger la durée de ses investissements notamment en obligations gouvernementales sur des maturités très longues (30 ans) rapportant plus de rendement en absolu, afin de limiter autant que possible la dilution du taux de rendement.

D.1.1.2. Fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie)

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

La valorisation de ces fonds est obtenue régulièrement auprès des gestionnaires directement ou sur le site du fournisseur des informations cotées que le gestionnaire d'actifs utilise.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, la valeur Solvabilité 2 des organismes de placements collectifs a progressé de 286 millions EUR, enregistrant notamment la très forte progression de la valeur des fonds actions européens et américains, dans un contexte de fort rebond des marchés après une année 2020 marquée par la crise Covid-19.

Plus particulièrement sur la part investie en fonds actions, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. A plusieurs reprises en 2021, des plus-values ont été réalisées, afin de tirer parti des valorisations élevées. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés. Ces stratégies permettent, quand cela est nécessaire, de compenser partiellement des moins-values latentes enregistrées sur l'année, jouant leur rôle de protection et de renforcement de la capacité de portage de ces positions dans le temps. Dans un contexte de marché action haussier, ces couvertures peuvent grever la performance à la hausse des marchés, ce qui n'a pas été le cas en 2021, le coût des couvertures a ainsi été maîtrisé.

D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie (France), dans le cadre d'une SCI, ont les caractéristiques suivantes :

- Immeubles de bureaux, situés à Paris ou proche banlieue ;
- Dans l'objectif de respecter les normes environnementales les plus élevées (notamment BBC et HQE), soit en achetant des actifs déjà labellisés, soit en faisant des travaux visant l'obtention de labels ;
- Si possible mono-locataires ;
- Dotés de baux de long terme.

A noter une diversification sur le secteur de l'hôtellerie et du loisir en Europe initiée depuis 2014.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) s'est fixé des critères de qualité élevée. Ces immeubles de qualité permettent de bénéficier d'un rendement récurrent et sûr pendant la durée de leur détention. Le risque de baisse de la valeur d'expertise est également moindre dans le temps.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, la valeur en normes françaises de l'immobilier n'a pas évolué. La valeur Solvabilité 2 de l'immobilier a augmenté de 13 millions EUR, soit la hausse de l'actif net réévalué, correspondant à la somme des valorisations et de l'actif circulant, dont on déduit les dettes. Cela traduit une hausse des prix de marché faisant plus que compenser une cession réalisée en 2021.

D.1.1.4. Actions

Les actions (titres actions détenus en direct dans le cadre d'un mandat) sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours cotés du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie (France).

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, la valeur Solvabilité 2 des actions a augmenté de 38 millions EUR. Cette hausse reflète le fort rebond des cours des actions européennes, l'indice Eurostoxx 50 ayant progressé de 21 % entre fin 2020 et fin 2021.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Le but de la stratégie “actions en direct” de HSBC Assurances Vie (France) consiste en la recherche de titres de qualité présentant un objectif de rendement, bénéficiant du potentiel de revalorisation et de croissance de certaines zones géographiques ou secteurs économiques. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie (France) réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions en direct, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

D.1.2. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie (France), à des OPC (Organismes de Placement Collectif), des actions ou des produits structurés.

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- Au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite pour les actions et les OPC ;
- En utilisant des cours publiés ou calculés par des contreparties externes, avec prise en compte d’une double valorisation indépendante pour les produits structurés.

En normes comptables françaises, les placements en représentation de contrats unités de compte sont également valorisés à la juste valeur.

Les encours d’unités de compte ont progressé entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 (+ 1 161 millions EUR en valeur Solvabilité 2). Cette hausse reflète notamment l’impact positif qu’ont eu les arbitrages du fonds Euros vers les unités de compte, la collecte nette enregistrée sur la période et la très bonne performance des marchés d’actions internationaux (actions américaines et européennes notamment).

D.2. Valorisation des provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente les valorisations au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 des provisions techniques Solvabilité 2 par ligne d’activité. Il intègre également une comparaison entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et en normes comptables françaises au 31 décembre 2021.

(en millions d’euros)	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2021	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2020	Ecart 2021-2020 Solvabilité 2	Normes comptables françaises au 31.12.2021	Ecart entre S2 et normes comptables françaises au 31.12.2021
(1) PROVISIONS TECHNIQUES VIE (hors UC et indexés)	16 796	17 708	(912)	16 243	552
Provisions techniques santé (similaire à la vie) dont :	36	36	0	2	35
<i>Best estimate</i>	16	20	(4)	na	na
Marge de risque	20	16	4	na	na
Provisions techniques vie (hors santé. UC et indexés) dont :	16 759	17 672	(912)	16 242	517
<i>Best estimate</i>	16 675	17 565	(890)	na	na
Marge de risque	84	107	(22)	na	na
(2) PROVISIONS TECHNIQUES (UC et indexés)	6 098	4 971	1 127	6 225	(127)
<i>Best estimate</i>	5 965	4 868	1 097	na	na
Marge de risque	133	104	29	na	na
Total Best estimate	22 656	22 453	203	na	na
Total Marge de risque	238	227	11	na	na
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES = (1) + (2)	22 894	22 679	215	22 468	426

La contribution des contrats en unités de compte dans les provisions techniques Solvabilité 2 a augmenté et passe de 22 % à 27 % sur l’année 2021. Notons la hausse de la marge de risque due à la hausse des risques de souscription.

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité 2, deux raisons principales expliquent l'écart de 426 millions EUR :

- L'incorporation dans les comptes Solvabilité 2 de tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris

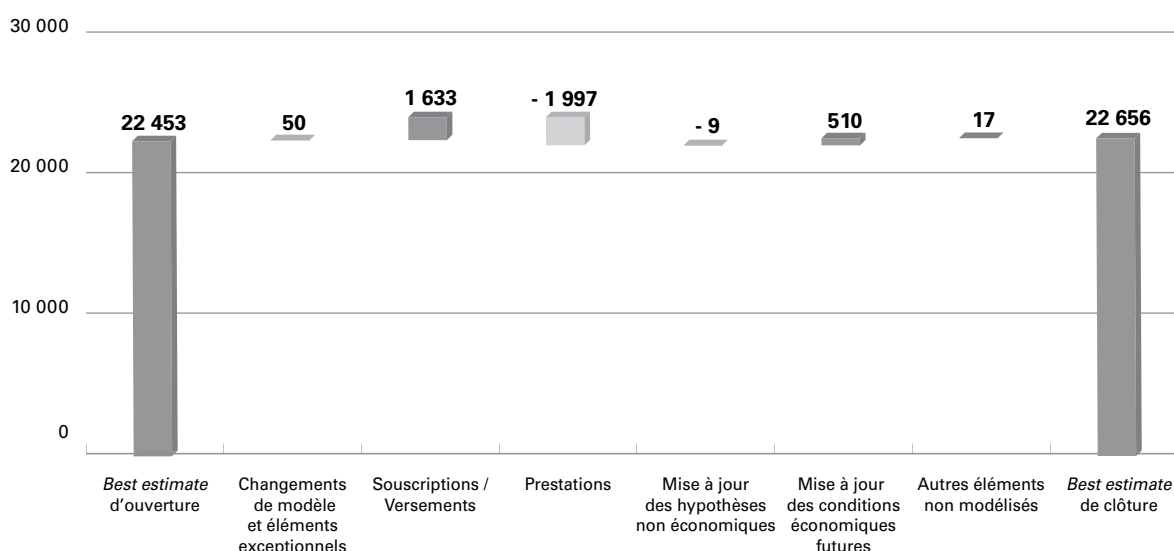
discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations, ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties ;

- L'utilisation d'hypothèses réalistes (sans marges de prudence).

Evolution du *best estimate*

Le *best estimate* HSBC Assurances Vie (France) augmente de 0,9% (+ 203 millions EUR) entre 2020 et 2021. L'évolution du *best estimate* sur l'année peut se décomposer de la manière suivante :

Evolution du *best estimate* sur l'année 2021 (en millions d'euros)



Cette décomposition contient les éléments suivants :

- Changements de modèle affectant les provisions techniques : ils concernent essentiellement l'épargne et tiennent en compte de recommandations de l'ACPR, d'améliorations de la modélisation ou de décisions de gestion ;
- Souscriptions / Versements : prise en compte du chiffre d'affaires de l'année ;
- Prestations : prise en compte des rachats, décès et frais de l'année ;
- Mise à jour des hypothèses non économiques : mise à jour des taux de prestations prospectifs et des frais généraux ;
- Mise à jour des conditions économiques futures : Prise en compte du niveau des indices action, des taux d'intérêt, du *spread* de crédit et des volatilités ;
- Autres éléments non modélisés.

D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéfices" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité 2 sont évaluées selon les principes suivants :

- En normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques ;

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- Dans le référentiel Solvabilité 2, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de certaines primes périodiques dans la limite des règles définies par la réglementation, rachats, prestations de décès, participation des bénéficiaires futurs, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

HSBC Assurances Vie (France) applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- La meilleure estimation (*best estimate*) : elle correspond à la moyenne pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent, des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes ;
- La marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût du capital immobilisé par la compagnie relatif à ses engagements d'assurance. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance envers les assurés de HSBC Assurances Vie (France).

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité 2, les différences principales par rapport aux normes comptables françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- Sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et Unités de Compte sont modélisées avec un outil de projection actif-passif permettant de tenir compte des interactions entre le portefeuille des actifs et les engagements envers les assurés. Ce modèle constitue la référence de

l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (France) (réalisation des *reportings* internes et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, évaluation du besoin du capital économique) ;

- Sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
 - assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé,
 - assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

D.2.2.1. Méthodes

Frontière des contrats

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Existence d'un contrat d'assurance ;
- Impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime ;
- Impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation) ;
- Impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

Sur la base de ces éléments, les solutions retenues par HSBC Assurances Vie (France) sont les suivantes :

- Epargne (Euros et UC) : seuls les versements périodiques bénéficiant d'un taux garanti strictement supérieur à 0 % (net de frais de gestion) ont été pris en compte dans le calcul du *best estimate* des contrats Euros et UC ;
- Emprunteur : les primes dues à chaque échéance et déterminées à l'adhésion pour chaque contrat sont projetées sur la durée restante du crédit assuré (distinction par risque : décès et incapacité de travail) ;

- Temporaire décès : les primes dues à chaque échéance sont projetées jusqu'à la prochaine échéance annuelle à laquelle l'assureur peut unilatéralement résilier les adhésions ou réviser le tarif, pour les produits prévoyant explicitement cette faculté de résiliation ou de révision du tarif au bénéfice de l'assureur (analyse par produit).

Flux de trésorerie

Les différents flux de trésorerie sont projetés afin d'évaluer des *best estimates*.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des *cash-flows* est de 40 ans. Il a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant cette durée de projection suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- Emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- Temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux entrants et sortants sont modélisés à mi-année sur l'épargne, mensuellement sur la prévoyance, avec une valorisation des éléments bilanciaux en fin de période. Les flux de trésorerie pris en compte dans le calcul du *best estimate* sont les suivants :

- Pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, rachats totaux et partiels, frais généraux et financiers (dont coûts de renouvellement des dérivés et coûts des TSR), commissions, impôts et taxes ;
- Pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux de réassurance, impôts et taxes.

En fin de projection, des traitements sont réalisés pour attribuer les éléments résiduels (provisions et actifs) entre le *best estimate* et la réserve de réconciliation, sur la base des exigences du Code des assurances, des engagements contractuels et des pratiques de gestion.

La valorisation économique du montant admissible des provisions pour participation aux bénéficiaires est soustraite du *best estimate* pour être inscrite en fonds propres excédentaires.

D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates*

Le calcul du *best estimate* impose de définir un ensemble d'hypothèses afin de pouvoir projeter l'activité de la compagnie, le comportement des assurés et les conditions futures de marché.

Scénarios économiques

HSBC Assurances Vie (France) utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des assurés détenant des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix de ces modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie (France) que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché actions ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) a fait le choix d'utiliser la mesure de correction de la volatilité (VA) grâce à laquelle le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contra-cyclique destiné à limiter la volatilité d'une crise des *spreads* sur le passif. Le ratio de solvabilité avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité est respectivement de 292 % et 287 %. L'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de :

- + 14 millions EUR sur les fonds propres ;
- - 21 millions EUR sur les provisions techniques ;
- - 9 millions EUR sur le SCR.

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas de mesure transitoire S2 dans le cadre du calcul du *best estimate*.

Frais et commissions

Les frais pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie (France) couvrent le périmètre suivant :

- Les frais de gestion des courtiers calculés sur les activités emprunteur et temporaire décès exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
 - coûts de gestion des contrats,
 - coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
 - coûts de gestion des placements,
 - autres frais généraux ;

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- Les commissions sur encours sur les activités épargne.

Décisions de gestion

Les décisions de gestion en termes de provisionnement touchent :

- aux règles d'investissement et politique de couverture ;
- la détermination du taux de revalorisation appliqué aux contrats en euros ;
- la gestion des emprunts subordonnés.

Comportement des assurés (rachats/résiliations)

Les lois de sortie (rachats/résiliations) sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie (France). Elles sont mises à jour annuellement.

Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachat totaux, rachats partiels) retenus sont construits sur une moyenne des deux ou trois dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des comités "Insurance Risk Committee" afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes aux taux de sortie mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses non économiques (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs...) et des règles de calcul des

participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB - Participation aux Bénéfices...).

D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps *via* une approche proportionnelle.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- L'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs ;
- La *risk margin* représente 1 % du total des provisions techniques.

La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business* – LoB) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité 2.

D.2.4. Limites et simplifications

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- Les arbitrages ;
- Les rentes ;
- La transposition des fonds d'investissement (approche par regroupement retenue).

Par ailleurs, les produits PER cantonnés dans leur gestion ne font pas l'objet d'un cantonnement lors de l'évaluation des provisions techniques.

A noter que conformément aux dispositions de la loi PACTE, la quasi-totalité des contrats PERP (Plan Epargne Retraite Populaire) a été migrée vers le portefeuille PER en octobre 2020, produit retraite présentant des caractéristiques similaires.

D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur des *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées assure la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimates* des engagements.

D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie (France) valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie (France).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie des autres éléments de passif, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2021	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2020	Ecart 2021-2020 des valeurs Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2021	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Provisions autres que les provisions techniques	5	2	3	5	0
Provisions pour retraite.....	3	3	0	3	0
Dépôts des réassureurs	0	0	0	1	(1)
Passifs d'impôts différés.....	5	0	5	0	5
Produits dérivés	7	9	(2)	42	(35)
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	33	53	(20)	0	33
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	93	95	(2)	84	9
Dettes nées d'opérations de réassurance ..	3	3	0	10	(7)
Autres dettes (hors assurance)	55	66	(11)	50	5
Passifs subordonnés dont	474	476	(2)	470	4
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	0	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	474	476	(2)	470	4
Total	679	707	(28)	665	13

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- Passifs d'impôts différés ;
- Produits dérivés ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Passifs subordonnés.

Les méthodes de valorisation de ces postes seront détaillées ci-dessous.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

D.3.1. Passifs d'impôts différés

Ce poste regroupe les impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs, y compris les provisions techniques, comptabilisés à des fins fiscales ou de solvabilité. Ces impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs comptabilisés et valorisés conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE et, en ce qui concerne les provisions techniques, aux articles 76 à 85 de ladite directive, et les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs tels que comptabilisés et valorisés à des fins fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d'impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l'avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d'impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées.

Pour HSBC Assurances Vie (France), les impôts différés proviennent essentiellement de la différence entre les valeurs comptables et fiscales portant sur les instruments financiers et sur les provisions techniques. Les méthodes de valorisation des instruments financiers et des provisions techniques sont détaillées dans les parties dédiées du présent rapport. Aucun impôt différé ne résulte du report en avant de crédits d'impôts non utilisés ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

A fin de l'année 2020, un actif d'impôt différé de 58 millions EUR avait été constaté en référentiel Solvabilité 2. Le passage à la situation de passif d'impôt différé de 5 millions EUR à fin 2021 s'explique par l'amélioration du PVFP (*Present Value of Futur Profits*) dont le montant brut redevient positif de 111 millions EUR ainsi que des conditions économiques impactant la valorisation des principaux postes à l'origine de la constatation de l'impôt différé (instruments financiers et provisions techniques).

D.3.2. Produits dérivés et Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Le poste "Produits dérivés" correspond à la valeur des produits dérivés passifs.

Le poste "Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit" regroupe les autres passifs financiers, tels que les obligations émises par l'entreprise (qu'elles soient souscrites par des établissements de crédit ou non), les prêts dus à des entités autres que les établissements de crédit (compagnie d'assurances, sœur, maison mère...), hors dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ces postes sont valorisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti.

Pour HSBC Assurances Vie (France), ces deux postes regroupent des éléments relatifs aux produits dérivés :

- Le poste "Produits dérivés" correspond, dans le référentiel Solvabilité 2, à la juste valeur des produits dérivés passifs. En normes comptables françaises, ce poste enregistre les primes à l'achat non amorties ;
- Le poste "Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit" correspond à des appels de marge sur produits dérivés.

La variation des postes en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2020 et 2021 (-22 millions EUR pour le total des deux postes) s'explique par les évolutions des conditions de marché impactant à la baisse les montants des appels de marge.

D.3.3. Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l'activité d'assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires d'assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d'opération d'assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. L'écart de 9 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 est dû à des reclassements effectués entre les deux normes : certains soldes (notamment les charges à payer) sont enregistrés en "Dettes nées d'opération d'assurance" en référentiel Solvabilité 2 mais en "Autres dettes" en normes comptables françaises.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2020 et fin 2021 est non significative (-2 millions EUR).

D.3.4. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes regroupent principalement les dettes à caractère fiscal, salarial et social, ainsi que les dettes fournisseurs qui ne sont pas directement liées aux opérations d'assurance ou de réassurance. Comme le poste précédent, ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'écart de 5 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 provient essentiellement du fait que la dette d'impôt sur les sociétés incluse dans les "Autres dettes" dans le référentiel Solvabilité 2 est présentée dans les comptes statutaires en net des acomptes versés correspondants, différence pour partie compensée par les reclassements entre les postes "Dettes d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires" et "Autres dettes" évoqués précédemment.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2020 et fin 2021 correspond à une diminution de 11 millions EUR liée principalement à la compensation de l'acompte du Prélèvement forfaitaire libératoire avec le montant en dettes à fin 2021 (diminution du poste de 30 millions EUR par rapport à fin 2020) compensé partiellement par l'augmentation de la dette d'impôt sur les sociétés (variation de 17 millions EUR par rapport à fin 2020 du fait de l'augmentation du résultat fiscal).

D.3.5. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquide. Il s'agit des dettes envers les établissements de crédit, telles les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur depuis le 1^{er} janvier 2019, tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2020 et fin 2021 est non significative. Le stock de titres subordonnés remboursables (TSR) reste identique par rapport à fin 2020, aucune opération d'achat/vente n'ayant été réalisée.

Pour HSBC Assurances Vie (France), ces passifs regroupent à fin 2021 quatre emprunts subordonnés à durée déterminée pour un nominal total de 370 millions EUR et deux emprunts subordonnés à durée indéterminée pour un nominal total de 100 millions EUR, tous souscrits par HSBC Continental Europe.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie (France) utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers détenus en direct au sein de la SCI HSBC ASSURANCES IMMO. En effet, elle fait appel à une société experte dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant cinq ans ; période après laquelle un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société experte retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie (France).

Section E : Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital

Les fonds propres représentent les ressources à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et son plan de gestion du capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans ses limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place les processus suivants :

- Evaluation trimestrielle du BGS et du SCR (complétées par des estimations mensuelles voire hebdomadaires du SCR) ;
- Evaluation prospective de la solvabilité *via* notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- Analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, *via* également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les

limites d'appétences et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des décisions stratégiques ci-après :

- Distribution de dividendes ;
- Augmentation de capital ;
- Emission de fonds propres comme la dette subordonnée ;
- Décisions actuelles et futures dans la gestion de l'entreprise, des risques sous-jacents pris, des besoins en capitaux requis associés et des niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie (France), des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes.

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas versé de dividendes pour l'année 2021 au titre de l'exercice 2020.

E.1.2. Structure du capital

Fonds propres en normes comptables françaises

Au 31 décembre 2021, les fonds propres en normes comptables françaises s'élèvent à 972 millions EUR, soit 80 millions de plus qu'en 2020. Le détail des fonds propres en normes françaises ainsi que la variation par rapport à l'année 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Capital social.....	115	115	0
Autres réserves, Réserve pour Fonds de Garantie, Réserves statutaires.....	78	78	0
Réserves de Capitalisation (nettes d'impôt).....	135	135	0
Report à nouveau.....	563	500	63
Evolution Résultat (N).....	81	64	17
Total fonds propres normes comptables françaises.....	972	892	80

Fonds propres Solvabilité 2

Au 31 décembre 2021, les fonds propres disponibles dans le référentiel Solvabilité 2 s'élèvent à 2 175 millions EUR, soit 257 millions de plus qu'en 2020. Le détail des fonds propres ainsi que la variation par rapport à l'année 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Capital en actions ordinaires	115	115	0
Réserve de réconciliation	880	579	301
Fonds excédentaires	706	692	14
Passifs subordonnés	474	476	(2)
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0	57	(57)
Total fonds propres de base	2 175	1 918	257

Au 31 décembre 2021, l'augmentation des fonds propres est due principalement à la hausse de la réserve de réconciliation grâce à l'amélioration des conditions économiques.

Le détail est présenté dans la partie suivante.

Passage aux fonds propres Solvabilité 2

Le passage des fonds propres en normes comptables françaises dans le référentiel Solvabilité 2 est expliqué dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Fonds propres normes comptables françaises	972	892	81
Annulation réserve de capitalisation	(135)	(135)	0
Ajout dette subordonnée	474	476	(2)
Ajout de la PPE dans les Fonds excédentaires	706	692	14
Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions	62	70	(8)
Autres éléments (actifs incorporels et ajustement Canton)	(8)	(4)	(4)
Valeur des profits futurs	103	(72)	175
Fonds propres Solvabilité 2	2 175	1 918	257

E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité 2, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent les dettes subordonnées ;
- les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Section E : Gestion du capital (suite)

La décomposition des fonds propres disponibles et éligibles pour la couverture des SCR et MCR est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	880	880			
Fonds excédentaires	706	706			
Dettes subordonnées	474		103	371	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	2 175	1 701	103	371	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	2 175	1 701	103	371	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	1 873	1 701	105	67	0

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) sont composés à 78 % d'éléments Tier 1 non restreints, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 292 % au 31 décembre 2021.

Les règles d'écrêtement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité 2, sont les suivantes :

- La dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20 % du montant total des éléments classés en Tier 1 ;

- Au moins 50 % des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;
- Le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50 % du SCR ;
- Le Tier 3 ne peut excéder 15 % du SCR ;
- Le MCR doit être couvert par un minimum de 80 % d'éléments Tier 1.

Au 31 décembre 2021, le SCR est estimé à 745 millions EUR, et le MCR est estimé à 335 millions EUR, limitant à 67 millions EUR les éléments de Tier 2 éligibles à la couverture du MCR.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Nominal	Durée déterminée/ indéterminée	Date de maturité	Tiering
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 29.12.2008 (A)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (B)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (C)	50	durée déterminée	16.12.2023	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 19.12.2018 (D)	100	durée déterminée	19.12.2028	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit Le 24.07.2019 (E)	100	durée déterminée	24.07.2029	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit Le 07.11.2019 (F)	120	durée déterminée	07.11.2029	Tier 2

Les trois premiers emprunts subordonnés ont été souscrits avant l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité 2. Leur classification (*tiering*) a été déterminée en appliquant la mesure transitoire *grandfathering* relative aux fonds propres (applicable jusqu'en 2026) qui permet de reconnaître ces emprunts

subordonnés en représentation de la marge de solvabilité.

Suite à la validation du Conseil d'Administration en 2019, les emprunts référencés A et B dans le tableau, de durée indéterminée, seront remboursés avant 2026, fin de la période transitoire de *grandfathering*.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

E.2.1. Calculs des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

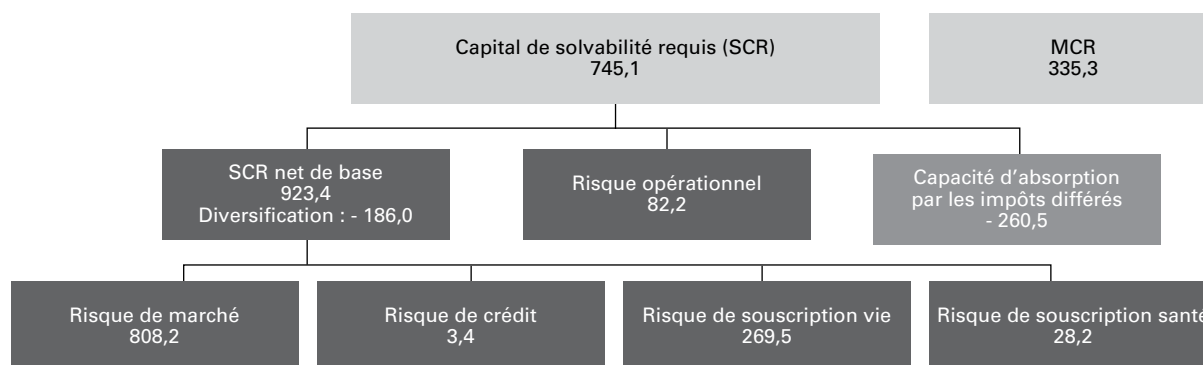
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie (France) est exposée

(cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- Le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- Le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue.

Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé). Au 31 décembre 2021, l'architecture des risques est la suivante (en millions EUR) :



■ Montants bruts de capacité d'absorption par les impôts différés

Au 31 décembre 2021, le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis HSBC Assurances Vie (France) avec ou sans prise en compte de la correction pour la volatilité (VA) est respectivement de 292 % et 287 %, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis est de 558 % au 31 décembre 2021.

Fonds cantonnés

Conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PERP et PER par rapport aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie (France), l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie ainsi l'application des mesures d'exécutions stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel du SCR pour les fonds cantonnés. Les actifs et passifs de ce fonds sont inclus dans la partie restante de l'entreprise.

A noter que conformément aux dispositions de la loi PACTE, la quasi-totalité des contrats PERP ont été migrés vers le portefeuille PER en octobre 2020, produit retraite présentant des caractéristiques très similaires.

Méthodologie des calculs

Les impacts des stress de SCR sont mesurés à l'aide du modèle développé par HSBC Assurances Vie (France) pour projeter ses engagements vis-à-vis des assurés (cf. Partie D.2). Les exigences de capital correspondent aux consommations des excédents de l'actif au-delà du passif avant introduction de la marge pour risque dans le bilan prudentiel.

Sur l'année 2021, les principaux changements de modèle qui affectent le calcul de l'exigence de capital sont les suivants :

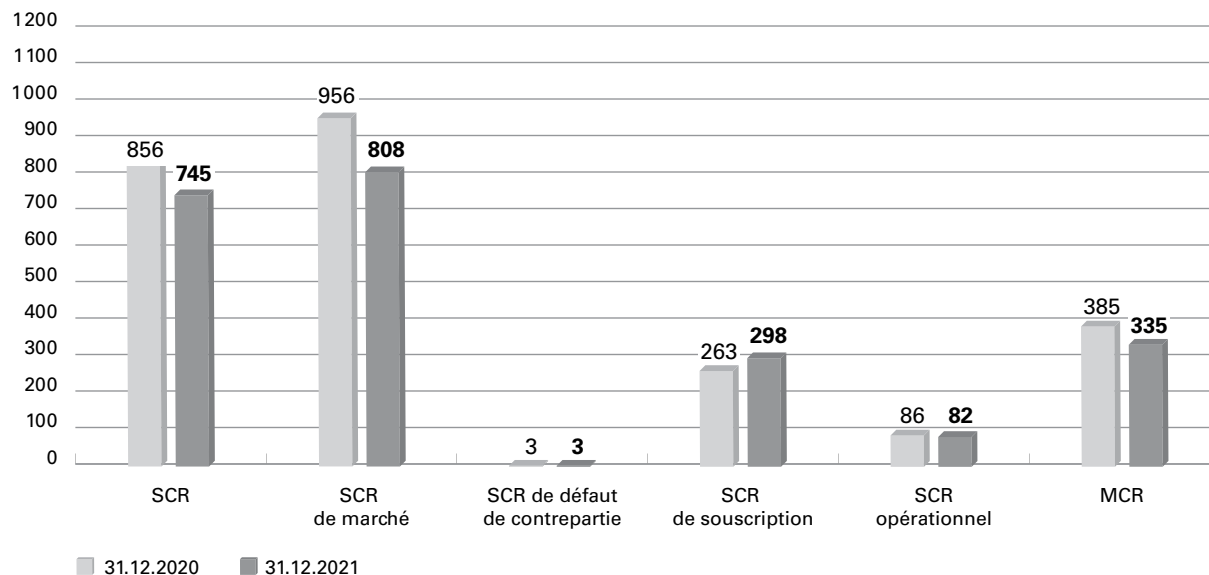
- La modélisation des chocs actions pour les fonds européens d'investissement de long terme (ELTIF) ;
- L'application de la capacité d'absorption par les impôts différés pour le risque opérationnel ;
- Les changements impactant la valorisation de la meilleure estimation (décrits dans la Partie D.2).

Section E : Gestion du capital (suite)

Evolution du profil du SCR

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, le SCR ainsi que sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR, ont évolué comme ci-après :

SCR net et MCR au 31.12.2020 et au 31.12.2021 (en millions d'euros)



La variation du SCR et du MCR, entre 2020 et 2021, s'explique essentiellement par l'amélioration des conditions de marché combinée à l'application de la capacité d'absorption des impôts différés pour le risque opérationnel.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) utilise la mesure transitoire du "choc action". Cette mesure prévoit un lissage du choc action appliqué sur plusieurs années avant d'atteindre le choc standard cible au 1^{er} janvier 2023.

L'effet de ce lissage est réduit par la prise en compte du renouvellement des actions détenues en direct ou au sein de fonds d'investissement (approche par regroupement). Il convient de noter que l'ajustement symétrique (*dampener*), faisant évoluer le choc dans un corridor de plus ou moins 10 points de pourcentage en fonction de l'évolution d'un indice action, s'applique bien lors de cette période transitoire.

Au 31 décembre 2021, pour les actions de type 1 et OPCVM Action (OCDE) achetées avant le 1^{er} janvier 2016, le choc appliqué est de 39,1 % (46,2 % pour les actions de type 2). Pour celles achetées depuis le 1^{er} janvier 2016, le choc appliqué est de 45,9 % pour les actions de type 1 (55,9 % pour le type 2).

E.3. Utilisation du sous module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR

HSBC Assurances Vie (France) n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

HSBC Assurances Vie (France) ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice.

Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement par la Direction des Risques.

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à : revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, réaliser des campagnes commerciales pour réduire les engagements avec taux garantis viagers, restructurer/augmenter le capital, etc.

Les décisions prises afin de limiter l'impact de l'environnement de taux bas et donc la baisse du ratio de solvabilité sont les suivantes :

- Agir sur la nature de l'activité et la gestion du fonds en Euros :
 - Stratégie de gestion du fonds en Euros dans le contexte des taux bas :
 - mettre en place une gestion prudente du taux de rendement servi aux clients,
 - optimiser la diversification de l'allocation d'actifs dans le respect du *risk appetite*,
- limiter la *Net New Money* sur le fonds en euros pour atténuer la dilution du rendement,
- réduire la production sur le fonds Euros,
- diminuer la part d'allocation diversifiée pour réduire le montant de capital nécessaire,
- développer l'utilisation des techniques de couverture,
- Stratégie de diversification vis-à-vis de l'activité sur le fonds Euros :
 - développer la part de la collecte en unités de compte dans le respect du profil de risque des clients y compris en limitant les dérogations sur frais d'entrée en fonction du pourcentage de la prime affectée au fonds en euros,
 - développer l'activité de prévoyance ;
- Développer des offres alternatives avec des produits d'Épargne moins consommateurs en termes de capital.

Annexes

Annexe 1

S.02.01.17 : Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	0,00
Frais d'acquisition différés	R0020	0,00
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 451,07
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	17 994 957 267,29
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	796 883 249,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,00
Actions	R0100	251 084 684,93
Actions – cotées	R0110	251 084 684,93
Actions – non cotées	R0120	0,00
Obligations	R0130	13 854 536 762,39
Obligations d'Etat	R0140	3 961 436 579,93
Obligations d'entreprise	R0150	6 886 632 752,65
Titres structurés	R0160	3 006 467 429,81
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	3 066 715 570,97
Produits dérivés	R0190	25 737 000,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,00
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 214 564 980,21
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 390 985,72
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 593 160,15
Autres créances (hors assurance)	R0380	33 734 135,50
Actions propres autodétenues (directement)	R0390	0,00
Eléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 012 548 000,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
Total de l'actif	R0500	25 280 794 979,94

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	16 795 673 089,88
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	36 328 234,39
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	15 978 359,02
Marge de risque	R0640	20 349 875,37
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	16 759 344 855,49
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	16 674 860 083,17
Marge de risque	R0680	84 484 772,32
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 098 327 714,39
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	5 964 992 462,70
Marge de risque	R0720	133 335 251,69
Autres provisions techniques	R0730	0,00
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 649 217,00
Provisions pour retraite	R0760	3 188 078,54
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	5 452 901,26
Produits dérivés	R0790	6 530 000,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	32 524 998,91
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	30 074 998,91
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	2 450 000,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le reste du monde	ER0814	0,00
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	93 299 492,64
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 309 362,61
Autres dettes (hors assurance)	R0840	55 212 594,03
Passifs subordonnés	R0850	474 367 810,52
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	474 367 810,52
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	23 572 535 259,78
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 708 259 720,16

Annexes (suite)

Annexe 2

S.05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie			C0300
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			C0270	C0280	C0290		
							Assurance Maladie	Assurance participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie	
Primes émises														
Brut.....	R1410	7 892 062,30	863 687 671,85	638 466 345,98	125 598 416,46									1 635 644 496,59
Part des réassureurs ..	R1420	240 022,43	1 049,21	0,00	2 756 079,02									2 997 150,66
Net	R1500	7 652 039,87	863 686 622,64	638 466 345,98	122 842 337,44				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 647 345,93
Primes acquises														
Brut.....	R1510	7 892 062,30	863 687 671,85	638 466 345,98	125 598 416,46									1 635 644 496,59
Part des réassureurs ..	R1520	240 022,43	1 049,21	0,00	2 756 079,02									2 997 150,66
Net	R1600	7 652 039,87	863 686 622,64	638 466 345,98	122 842 337,44				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 647 345,93
Charge de sinistres														
Brut.....	R1610	3 559 526,31	1 472 491 453,73	351 296 129,20	27 797 753,47									1 855 144 862,71
Part des réassureurs ..	R1620	306,76	0,00	0,00	306 869,14									307 175,90
Net	R1700	3 559 219,55	1 472 491 453,73	351 296 129,20	27 490 884,33				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 854 837 686,80
Variation des autres provisions techniques														
Brut.....	R1710	(186 887,00)	(395 341 038,39)	271 371 178,68	63 508 112,15									(60 648 634,56)
Part des réassureurs ..	R1720	102 527,22	0,00	0,00	(408 938,59)									(306 411,37)
Net	R1800	(84 359,78)	(395 341 038,39)	271 371 178,68	63 917 050,74				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(60 342 223,19)
Dépenses engagées	R1900	3 701 407,75	111 401 110,44	26 441 727,14	13 262 968,55				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 807 213,88
Charges administratives														
Brut.....	R1910	614 815,77	57 942 836,28	18 457 579,04	374 099,80									77 389 330,89
Part des réassureurs ..	R1920	0,00	0,00	0,00	0,00									0,00
Net	R2000	614 815,77	57 942 836,28	18 457 579,04	374 099,80				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 389 330,89

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie			
	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			C0280	C0300	
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300					
Frais de gestion des investissements														
Brut.....	R2010	0,00	9 714 071,53	3 094 398,80	165 790,93								12 974 261,26	
Part des réassureurs ..	R2020	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Net	R2100	0,00	9 714 071,53	3 094 398,80	165 790,93								12 974 261,26	
Frais de gestion des sinistres														
Brut.....	R2110	272 670,86	8 245 859,53	2 626 702,69	(131 938,04)								11 013 295,05	
Part des réassureurs ..	R2120	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Net	R2200	272 670,86	8 245 859,53	2 626 702,69	(131 938,04)								11 013 295,05	
Frais d'acquisition														
Brut.....	R2210	2 813 921,13	29 889 498,67	476 360,01	12 759 289,20								45 939 069,01	
Part des réassureurs ..	R2220	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Net	R2300	2 813 921,13	29 889 498,67	476 360,01	12 759 289,20								45 939 069,01	
Frais généraux														
Brut.....	R2310	0,00	5 608 844,42	1 786 686,60	95 726,65								7 491 257,67	
Part des réassureurs ..	R2320	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Net	R2400	0,00	5 608 844,42	1 786 686,60	95 726,65								7 491 257,67	
Autres dépenses.....	R2500												0,00	
Total des dépenses ...	R2600												154 807 213,88	
Montant total des rachats	R2700	0,00	1 136 104 583,55	299 517 898,94	16 006 683,09								1 451 629 175,58	

Annexes (suite)**Annexe 3**

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout..	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout..	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque...							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute ..	R0030	16 692 804 456,92		5 964 992 462,70			(17 944 373,75)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – Total.	R0090	16 692 804 456,92		5 964 992 462,70	0,00		(17 944 373,75)
Marge de risque.	R0100	70 975 065,07	133 335 251,69			13 509 707,25	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout..	R0110						
Meilleure estimation.	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total .	R0200	16 763 779 521,99	6 098 327 714,39			(4 434 666,50)	

Autres assurances vie		Assurance santé (assurance directe)								
Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
		0,00	0,00						0,00	
		0,00	0,00						0,00	
	0,00	0,00	22 639 852 545,87		15 978 359,02		0,00	0,00	15 978 359,02	
			0,00						0,00	
0,00	0,00	0,00	22 639 852 545,87		15 978 359,02	0,00	0,00	0,00	15 978 359,02	
	0,00	0,00	217 820 024,01	20 349 875,37			0,00	0,00	20 349 875,37	
			0,00						0,00	
			0,00						0,00	
			0,00						0,00	
	0,00	0,00	22 857 672 569,88	36 328 234,39			0,00	0,00	36 328 234,39	

Annexes (suite)**Annexe 4**

S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques . . .	R0010	22 894 000 804	0,00	0,00	21 269 966,97	0,00
Fonds propres de base . .	R0020	2 175 149 287	0,00	0,00	(14 023 317,65)	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis . . .	R0050	1 708 259 720	0,00	0,00	(14 074 258,62)	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	7 478 243,31	0,00	0,00	(50 940,96)	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 175 149 287,36	0,00	0,00	(14 023 317,65)	0,00
Minimum de capital requis	R0110	1 804 234 067	0,00	0,00	(14 023 317,65)	0,00

Annexe 5

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	115 000 000,00	115 000 000,00			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00				
Fonds excédentaires	R0070	705 902 144,60	705 902 144,60			
Actions de préférence	R0090	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00				
Réserve de réconciliation	R0130	879 879 332,24	879 879 332,24			
Passifs subordonnés	R0140	474 367 810,53		103 452 589,77	370 915 220,76	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 175 149 287,37	1 700 781 476,84	103 452 589,77	370 915 220,76	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00				

Annexes (suite)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0500	2 175 149 287,37	1 700 781 476,84	103 452 589,77	370 915 220,76	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0510	2 175 149 287,37	1 700 781 476,84	103 452 589,77	370 915 220,76	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0540	2 175 149 287,37	1 700 781 476,84	103 452 589,77	370 915 220,76	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0550	1 871 290 367,11	1 700 781 476,84	103 452 589,77	67 056 300,50	
Capital de solvabilité requis	R0580	745 070 005,52				
Minimum de capital requis	R0600	335 281 502,48				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,9194				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,5813				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 708 259 720,15				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	820 902 144,60				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	7 478 243,31				
Réserve de réconciliation	R0760	879 879 332,24				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00				

Annexe 6

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	808 159 077,37	1 524 673 413,97	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 415 593,93	21 360 737,69	
Risque de souscription en vie	R0030	269 541 903,94	479 347 809,35	
Risque de souscription en santé	R0040	28 194 510,93	28 194 510,93	
Risque de souscription en non-vie	R0050		0,00	
Diversification	R0060	(185 959 491,03)	(329 907 421,23)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	923 351 595,14	1 723 669 050,72	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	82 198 387		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(800 317 456)		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	(260 479 976,57)		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	745 070 005,52		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	745 070 005,52		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Annexes (suite)**Annexe 7**

S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR NL	R0010	0,00
Informations générales		Informations générales
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020
		C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente.....	R0030	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0040	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0050	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0060	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0080	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0090	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0100	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0110	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0130	
Réassurance santé non proportionnelle.....	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle.....	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle.....	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle....	R0170	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR L	R0200	515 972 897,72	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	15 379 617 970,80	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 019 088 630,72	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	5 964 992 462,70	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé.	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		14 520 991 944,13

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	515 972 897,72
Capital de solvabilité requis	R0310	745 070 005,52
Plafond du MCR	R0320	335 281 502,48
Plancher du MCR	R0330	186 267 501,38
MCR combiné	R0340	335 281 502,48
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum de capital requis	R0400	335 281 502,48

Glossaire

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACC	Actuarial Control Committee	OPC	Organisme de Placement Collectif
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ALCO	ALM Committee	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
ALM	Asset Liability Management	PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
BCE	Banque centrale européenne	PB	Participation aux Bénéfices
BE	Best Estimate	PER	Plan Epargne Retraite
BGS	Besoin Global de Solvabilité	PERP	Plan Epargne Retraite Populaire
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés	PPB	Provision pour Participation aux Bénéfices
CCO	Chief Control Office	pb	Point de base
CMB	Commercial Market Banking	PVFP	Present Value of Futur Profits
CRO	Chief Risk Officer	QIS	Quantitative Impact Study
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority	QRT	Quantitative Reporting Templates
ESG	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	RC	Regulatory Compliance
FCC	Financial Crime Compliance	RBWM	Retail Bank Wealth Management
FFA	Fédération Française de l'Assurance	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
FLRC	First Line Risk and Control	RH	Ressources Humaines
HGAM	HSBC Global Asset Management	RM	Risk Margin
HQE	Haute qualité environnementale	RMC	Risk Management Committee
IDD	Insurance Distribution Directive	S2	Solvabilité 2
IFRS	International Financial Reporting Standards	SCI	Société Civile Immobilière
ISR	Investissement Socialement Responsable	SCR	Solvency Capital Requirement
MCR	Minimum Capital Requirement	SFCR	Solvency and Financial Conditions Report
MMB	My Money Bank	TSR	Titres Subordonnés Remboursables
OAT	Obligation Assimilable du Trésor	UC	Unité de Compte
		WPB	Wealth and Personal Banking

© Copyright HSBC Assurances Vie (France) 2022
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Assurances Vie.

Publié par la Direction Financière, HSBC Assurances Vie (France)

Réalisé par Makheia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France

HSBC Assurances Vie (France)

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros

SIREN 338 075 062 RCS Paris

Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie
France